



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2021

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PORTS

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201101-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRÉAMBULE.....	2
BUDGET GENERAL	5
Éléments de contexte	5
CONTEXTE COMMUNAL.....	8
OBJECTIFS ET HYPOTHESES RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET 2021	13
1. FONCTIONNEMENT : MESURES DE COMPENSATION DE LA CRISE SANITAIRE et ANIMATION DU TERRITOIRE	13
2. DES INVESTISSEMENTS CONFORMES AU PROGRAMME ANNONCÉ.....	18
Les engagements pluriannuels	20
Besoin de financement & Structure et gestion de la dette.	25
PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs	37
1. DES EFFECTIFS STABILISES DANS LE TEMPS	37
<i>Effectifs</i>	<i>37</i>
<i>Structure du personnel</i>	<i>38</i>
<i>Impact des absences</i>	<i>39</i>
2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	40
3. DEPENSES DE PERSONNEL	41
BUDGET DES PORTS.....	46
Les orientations budgétaires 2021.....	46
Personnel	46
Les engagements pluriannuels	46
Besoin de financement	46
La structure et la gestion de la dette.	47



PRÉAMBULE

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifiées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.***

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature et la durée effective du travail.***

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ; Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »



La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) est venue compléter le contenu du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, l'article 13-II de la LPFP dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

—



*« Les prévisions sont difficiles, surtout
lorsqu'elles concernent l'avenir »*

Pierre Dac



BUDGET GENERAL

Éléments de contexte

La Banque postale a publié en septembre 2020 - antérieurement au reconfinement - une note de conjoncture sur les finances locales en 2020, qui met en lumière le très brutal impact de la crise épidémique sur les collectivités territoriales. Baisse des recettes de fonctionnement, baisse des recettes fiscales, et une diminution jugée historique de l'épargne brute.

« L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités, la crise ne touchant pas uniformément tous les secteurs de l'économie et donc tous les territoires. À des dépenses de fonctionnement en hausse (et ce malgré des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement. En revanche, la forte hausse des subventions versées, en fonctionnement mais surtout en investissement, démontre la capacité et la volonté de soutien des collectivités locales à leurs territoires, populations, entreprises ou associations ».

Selon la Banque de France, le produit intérieur brut (PIB) devrait globalement chuter de 9% à 10% pour l'année 2020, en raison de la crise économique du coronavirus et des confinements (données novembre 2020). À titre de comparaison, la baisse avait été de 31% en avril, au moment du premier confinement. Le reconfinement devrait coûter à l'économie française 12% de son PIB en novembre par rapport à une activité dite "normale", selon la Banque de France. L'institution anticipe une baisse de 9% à 10% sur l'ensemble de 2020. Avant la deuxième vague de Covid-19, la Banque de France avait prédit en septembre une chute du produit intérieur brut (PIB) de 8,7% cette année. Sa prévision est maintenant entre -9 et -10%, a indiqué François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France.

Dans ce contexte, l'étude souligne que les collectivités (toutes catégories confondues) ont été frappées par plusieurs phénomènes cumulés : une diminution des recettes de fonctionnement qui atteindrait 2 % en 2020 (dont -10,4 % pour les seules recettes des services) ; une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,4 %. Avec en conséquence une diminution de l'épargne nette de plus de 30 %.



En parallèle, les dépenses d'investissement des collectivités diminueraient de près de 6 % cette année. Les collectivités ont abordé la crise avec « *des marges de manœuvre retrouvées* » et des « *fondamentaux sains* ». Mais la crise est venue tout bouleverser, et, écrivent les auteurs du rapport, « *l'année 2020, qui devait être une année de consolidation, sera une année de fragilisation* ».

La Banque postale relève que la diminution des recettes des collectivités vient, en grande partie, d'une évolution à la baisse de la fiscalité locale directement liée à l'épidémie : les DMTO, le produit du versement transport, la taxe de séjour, les forfaits de post-stationnement, la TVA, sont autant de recettes qui ont été impactées par l'épidémie, et que la fiscalité des ménages et des entreprises n'a pu compenser. La diminution des investissements est en outre marquée.

Communes : hausse des charges et des dépenses d'intervention - baisse des recettes

Selon la Banque postale, les communes ont « *relativement moins* » subi les effets de la crise. Néanmoins, les disparités se creusent, certaines communes étant, du fait de la structure de leurs recettes, beaucoup plus touchées que d'autres. Les recettes de fonctionnement des seules communes baisseraient cette année de 0,6 %, avec une chute de l'épargne brute de 10,3 % et de l'épargne nette de 19,8 %. Les dépenses d'investissement sont en chute libre (- 13,7 %).

Les communes touristiques sont particulièrement touchées par la baisse des recettes liées à la taxe de séjour, dont le produit devrait s'effondrer de 40 % cette année.

Parallèlement, les « *charges à caractère général* » des communes vont également fortement augmenter, tout comme les dépenses d'intervention (1,6 % et 2 %) : « *Les communes ont procédé à différents achats de gestion d'urgence de la crise (achat de matériel informatique et de protection individuelle pour leurs agents et leur population, entretien des rues et des établissements publics par exemple) mais elles ont également décidé d'augmenter leurs subventions en soutien de leur tissu économique, associatif ou social (hausse des subventions aux CCAS par exemple)* ».

EPCI : marges de manœuvre « fortement entamées »

Plusieurs des plus importantes compétences des EPCI ont été fortement impactées par la crise : c'est le cas en particulier des transports, avec un produit du versement mobilité qui devrait diminuer de 10% cette année. Selon les compétences déléguées, la diminution du produit des taxes « *devrait entamer fortement les marges de manœuvre* » des groupements à fiscalité propre. La fermeture de nombreux services pendant le confinement amène une baisse des recettes tarifaires importante (- 3,1 %). Les EPCI bénéficieraient à la fin de l'année d'une épargne brute en baisse de 12,7 % et une épargne nette en baisse de plus de 20 %.



Avenir : « L'entrée dans l'inconnu »

Dans ce contexte, la Banque postale estime que 2021 sera pour les collectivités une « *entrée dans l'inconnu* ». D'abord parce que les conséquences de la crise sanitaire vont continuer à se faire sentir (étude réalisée avant la deuxième phase de déconfinement) : les « *dépenses sociales et sanitaires* » des collectivités vont continuer d'augmenter, en particulier du fait de la hausse attendue du chômage et de la pauvreté.

À cela va venir s'ajouter le « *bouleversement fiscal* » en cours, décidé par le gouvernement, entre suppression de la taxe d'habitation et diminution drastique des impôts économiques locaux. En diminuant la capacité des élus à fixer eux-mêmes le taux des impôts locaux, cette évolution va, selon la Banque postale, exiger « *une définition à plus long terme de l'équilibre économique de l'action locale* ».

Plus concrètement, dans le contexte de crise économique, les élus locaux voient leur capacité à lever l'impôt de plus en plus réduite. La doctrine du gouvernement, qui consiste à remplacer de plus en plus d'impôts locaux par des parts de TVA (pour les Régions notamment), accroît l'inquiétude dans un contexte où la crise économique risque de fortement ralentir le dynamisme d'une telle ressource.

Projet de loi de finances 2021 : des dotations stables

Comme l'an passé, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements restera stable à hauteur de près de 26,8 milliards d'euros. En ce qui concerne la péréquation, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) devraient, comme en 2020, augmenter de 180 millions d'euros (90 millions d'euros chacune) et, celle des départements de 10 millions d'euros.

Les montants des dotations de soutien à l'investissement local seront également reconduits, ce qui devrait notamment représenter 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local et plus d'un milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Point important, l'automatisation du FCTVA, qui avait été reportée, devrait cette fois voir le jour. Celle-ci se fera de manière « *progressive* » pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2021, « *en fonction des régimes de versement applicables aux bénéficiaires du fonds* ». « *Ainsi, au 1er janvier 2021, l'automatisation s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites* ».

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuivra avec l'entrée dans la réforme des 20 % de ménages les plus aisés. Ainsi, l'année prochaine, ces ménages profiteront d'un premier dégrèvement de 30 % jusqu'à l'exonération totale à l'automne 2023.

Dans ce cadre et afin d'éviter des conséquences néfastes, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront « *neutralisés* ».



CONTEXTE COMMUNAL

Pour mémoire, l'année 2019 a été marquée pour la Commune par le transfert des compétences Eau/Assainissement/Pluvial et le transfert de la contribution communale au budget du SDIS à la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume. Le transfert de ces trois compétences s'est traduit par le transfert des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et d'une diminution de l'attribution de compensation liée au transfert des compétences SDIS.

L'évaluation de transfert de charges relatives à la compétence *Eaux Pluviales Urbaines* est en cours et devrait se traduire en 2021 par une baisse de l'attribution de compensation.

En 2020, les finances communales sont bien évidemment impactées par la crise sanitaire, tant au niveau des recettes que des dépenses.

Néanmoins, la Commune parviendra en 2020 à absorber cette crise et maintient l'effort engagé depuis 2012 de maîtrise et de rationalisation des dépenses de fonctionnement courant. La stabilisation des taux d'impôts n'est pas remise en cause.

Globalement, les principaux agrégats financiers de la Ville sont positifs. La Ville parvient à stabiliser ses dépenses courantes et ses recettes sans augmenter les taux de fiscalité. Ne recourant plus à l'emprunt depuis plusieurs années, elle réussit à améliorer son épargne nette permettant ainsi un autofinancement croissant de ses dépenses d'équipement.

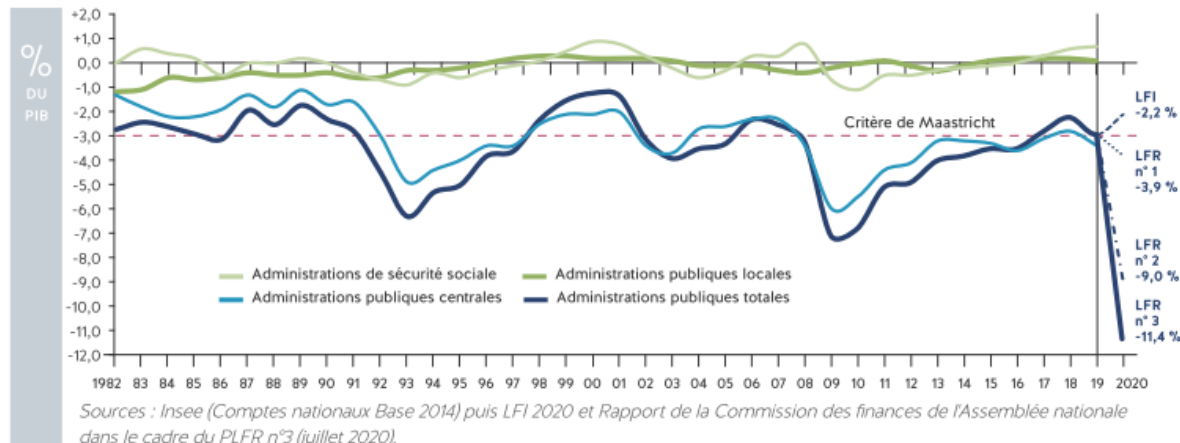
La capacité financière de la Commune permettra la réalisation des investissements annoncés pour le mandat 2020-2026 tout en maintenant stable le niveau d'endettement de la Commune.



FINANCES PUBLIQUES

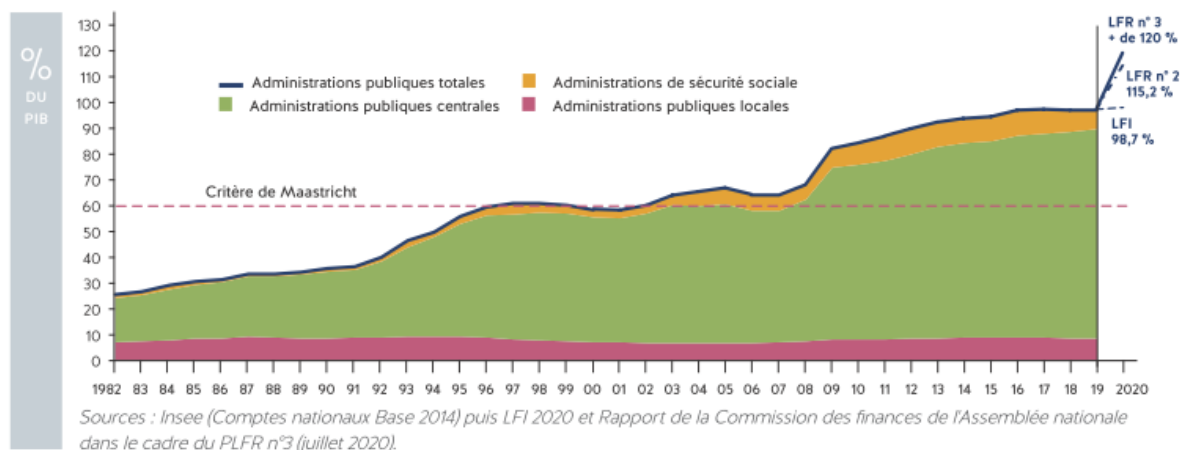
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



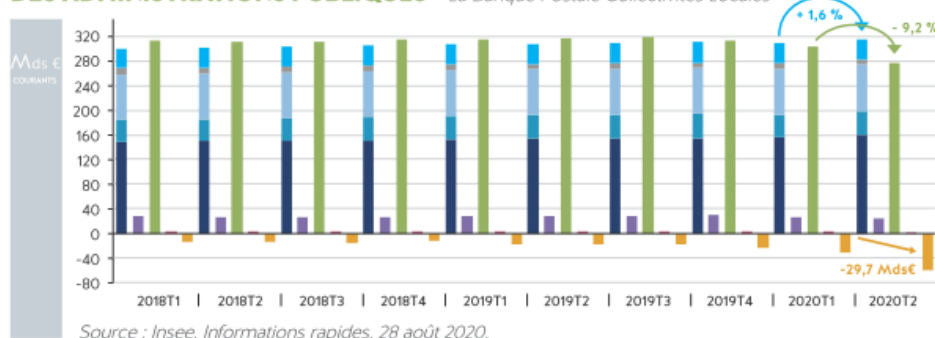
LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



DÉPENSES, RECETTES ET BESOIN DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Décomposition des dépenses de fonctionnement :

- Prestations sociales et transferts
- Subventions et autres transferts
- Rémunérations
- Intérêts
- Autres dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement
- Recettes de fonctionnement
- Recettes d'investissement
- Besoin de financement



FINANCES LOCALES EN 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,7	228,6	- 2,0	224,1
Recettes fiscales	+ 3,7	152,8	- 2,1	149,5
Dotations et compensations fiscales	+ 0,4	34,5	+ 2,3	35,3
Participations	+ 4,1	10,1	+ 2,3	10,3
Produit des services	+ 3,3	17,6	- 10,4	15,8
Autres	- 3,4	13,6	- 3,8	13,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,7	189,3	+ 1,4	191,9
Dépenses de personnel	+ 1,6	66,8	+ 1,5	67,9
Charges à caractère général	+ 3,2	41,0	+ 2,9	42,1
Dépenses d'intervention	+ 1,2	74,0	+ 0,6	74,4
Autres	+ 4,2	3,6	+ 5,6	3,8
Intérêts de la dette	- 5,7	3,9	- 6,4	3,6
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 8,3	39,3	- 18,1	32,2
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 13,9	23,0	- 31,1	15,8

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 13,4	60,4	- 5,8	56,9
financées par :				
• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 16,0	39,6	- 14,7	33,8
• Recettes d'investissement (6)	+ 6,5	20,6	+ 7,4	22,1
• Flux net de dette (7) =	-	+ 0,3	-	+ 1,1
- Emprunts nouveaux*	+ 3,9	16,7	+ 4,6	17,5
- Remboursements* (8)	+ 1,2	16,3	+ 0,1	16,4
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,2	-	- 1,6
ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 0,2	175,0	+ 0,6	176,1

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
 * hors opérations financières
 p : prévisions
 (9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, départements et régions/collectivités territoriales uniques.

BLOC COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
RECETTES COURANTES (1)	+ 2,2	132,6	- 0,8	131,5
Recettes fiscales	+ 2,9	80,4	- 0,1	80,3
Dotations et compensations fiscales	+ 1,0	22,3	+ 3,8	23,2
Participations	+ 1,4	4,4	+ 6,1	4,6
Produit des services	+ 3,1	16,5	- 10,6	14,7
Autres	- 2,1	9,0	- 4,4	8,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,6	109,4	+ 1,6	111,2
Dépenses de personnel	+ 1,7	50,1	+ 1,3	50,8
Charges à caractère général	+ 3,3	33,0	+ 1,7	33,6
Dépenses d'intervention	- 0,1	20,9	+ 2,5	21,4
Autres	+ 2,5	2,7	+ 6,1	2,9
Intérêts de la dette	- 6,3	2,7	- 5,4	2,6
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 5,0	23,2	- 12,3	20,3
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 7,6	12,2	- 24,3	9,2

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 14,0	41,3	- 13,1	35,9
financées par :				
• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 15,1	24,1	- 20,7	19,1
• Recettes d'investissement (6)	+ 5,6	16,1	+ 4,3	16,8
• Flux net de dette (7) =	-	1,1	-	0,0
- Emprunts nouveaux*	+ 12,1	12,1	- 8,4	11,1
- Remboursements (8)*	+ 2,2	11,0	+ 0,8	11,1
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,9	-	+ 1,3
ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 0,9	115,2	- 0,0	115,1

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
 p : prévisions
 * hors opérations financières
 (9)=(3)+(6)+(7)-(4)

Y compris la collectivité unique à statut particulier "Ville de Paris".
 Évolutions 2019/2018 à champ constant 2019 (y compris département de Paris).



ÉVOLUTION DES FINANCES LOCALES DEPUIS 5 ANS

(COMPTE SYNTHÉTIQUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES)

en Mds € courants	2015	2016	2017	2018	2019	2020p
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	212,0	214,3	219,2	222,5	228,6	224,1
Recettes fiscales	130,3	134,7	140,0	147,3	152,8	149,5
Dotations et compensations fiscales	44,7	41,0	38,4	34,4	34,5	35,3
Participations	8,9	9,3	10,2	9,7	10,1	10,3
Produits des services	15,3	15,6	16,1	17,1	17,6	15,8
Autres recettes	12,8	13,6	14,5	14,1	13,6	13,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	180,8	181,6	185,2	186,2	189,3	191,9
Dépenses de personnel	63,5	64,0	65,4	65,8	66,8	67,9
Charges à caractère général	38,1	37,8	38,8	39,7	41,0	42,1
Dépenses d'intervention	71,2	71,5	72,6	73,1	74,0	74,4
Autres dépenses	3,1	3,7	4,1	3,5	3,6	3,8
Intérêts de la dette	4,9	4,5	4,3	4,1	3,9	3,6
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	31,2	32,7	34,0	36,3	39,3	32,2
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	15,9	17,3	18,5	20,2	23,0	15,8
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT						
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	48,2	47,3	50,9	53,3	60,4	56,9
Autofinancement des investissements (5)=(3)-(9)	26,7	29,1	32,5	34,1	39,6	33,8
Recettes d'investissement (6)	18,2	17,0	17,8	19,3	20,6	22,1
Flux net de dette (7) :	3,3	1,2	0,6	-0,1	0,3	1,1
• Emprunts nouveaux*	18,6	16,5	16,1	16,0	16,7	17,5
• Remboursements* (8)	15,3	15,3	15,6	16,2	16,3	16,4
Variation du fonds de roulement (9)=(3)+(6)+(7)-(4)	4,6	3,5	1,5	2,2	- 0,2	- 1,6
* hors opérations financières.						
DÉPENSES TOTALES (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) = (2)+(4)	228,9	228,9	236,1	239,5	249,7	248,8
ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE	169,5	172,2	173,7	174,6	175,0	176,1

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés.

p : prévisions

LES MESURES BUDGÉTAIRES EXCEPTIONNELLES POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

Afin d'aider les collectivités locales dans le financement des dépenses exceptionnelles engagées dans le cadre de la crise sanitaire, plusieurs procédures budgétaires dérogatoires ont été prévues par la loi de finances rectificative n°3 pour 2020 et ont été précisées par une circulaire du 24 août 2020.

Étalement des charges sur 5 ans

La circulaire autorise les collectivités locales (et les groupements) qui le souhaitent, à recourir, pour leurs budgets principaux et annexes, au mécanisme dérogatoire d'étalement des charges sur délibération de l'assemblée.

Les dépenses concernées doivent être directement liées à la crise sanitaire et être intervenues sur la période du 24 mars à la fin de l'exercice 2020. Elles sont clairement identifiées :

- les dépenses liées à la gestion de la crise (frais de nettoyage, matériel de protection ou médical, aménagement de l'accueil du public) ;
- le soutien au tissu économique ou aux associations (hors le fonds de solidarité État-régions) ;
- le soutien en matière sociale ;
- les surcoûts induits sur les contrats de commande publique ;
- les abondements de subventions d'équilibre aux budgets annexes et les aides à différentes structures.

Le mécanisme permet de les inscrire par un jeu d'écriture en section d'investissement de façon à en réduire l'impact immédiat sur la section de fonctionnement grâce à un étalement sur cinq ans, et le cas échéant de les financer par emprunt. La conséquence dans les comptes pourrait donc être une légère hausse en 2021 de l'emprunt des collectivités locales.

Création d'une annexe budgétaire et reprise exceptionnelle en section de fonctionnement des excédents d'investissement

Deux autres mesures sont prévues par la circulaire :

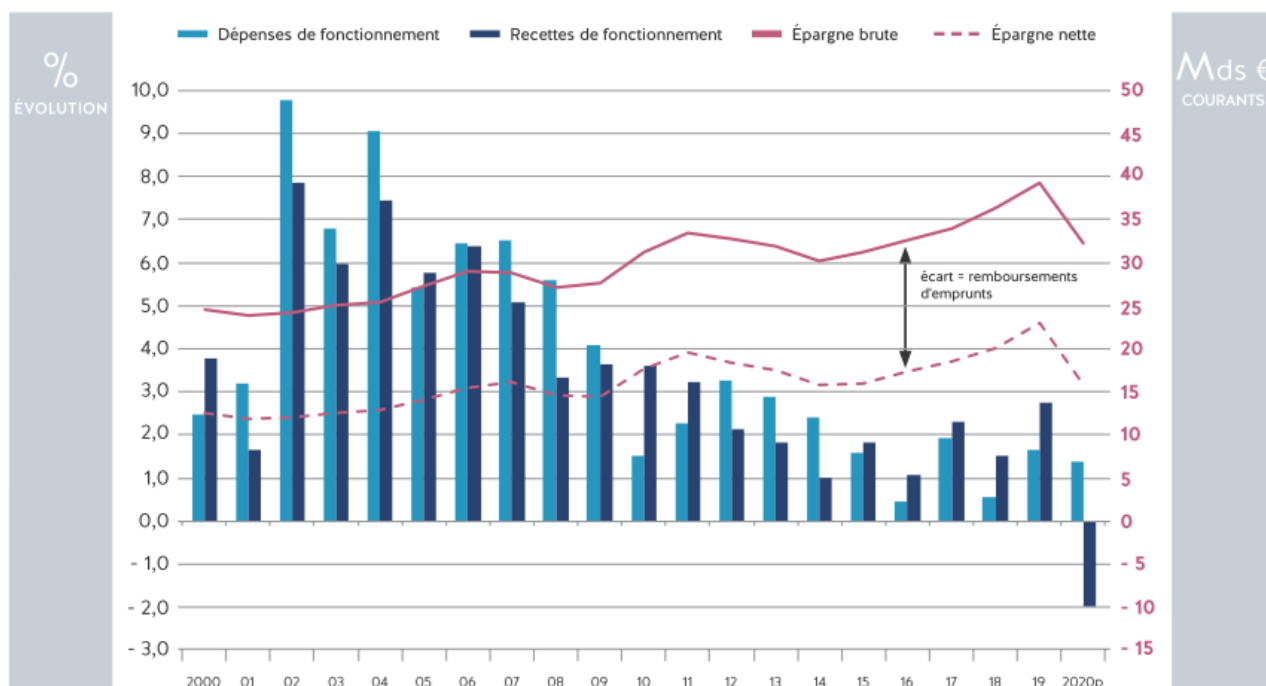
- la création facultative d'une annexe au compte administratif 2020 (mais également 2021 et 2022) permettant d'identifier l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) relatives à la crise sanitaire ;
- la reprise en section de fonctionnement des réserves accumulées en investissement au cours des années antérieures, sous certaines conditions.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201101-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020



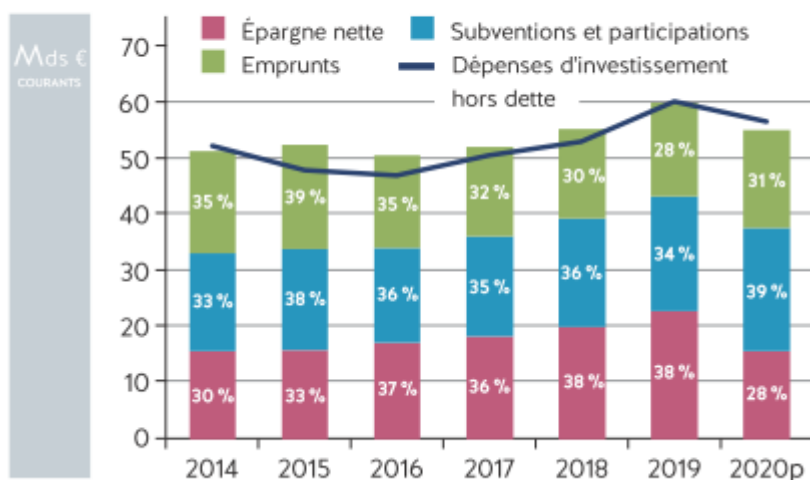
LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

© La Banque Postale Collectivités Locales



OBJECTIFS ET HYPOTHESES RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET 2021

1. FONCTIONNEMENT : MESURES DE COMPENSATION DE LA CRISE SANITAIRE et ANIMATION DU TERRITOIRE

Le calibrage de 2021 - à l'animation près - repose sur la réalité de 2019 plutôt que sur celle de 2020, année exceptionnelle : il s'agit d'une hypothèse réaliste affichant résolument une confiance en l'avenir.

Les recettes de fonctionnement devraient être stabilisées à leur niveau habituel en 2021, nonobstant les incertitudes liées à d'éventuelles mesures sanitaires en 2021.

La Ville souhaite néanmoins maintenir l'effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement courant, pour absorber l'impact financier des conséquences de la crise sanitaire.

La Ville entend cette année encore renforcer son soutien au CCAS et à l'économie de proximité en dynamisant l'animation du territoire.

La subvention de la caisse des écoles sera également revalorisée.

Enfin, la transition écologique et énergétique est au cœur des préoccupations et constitue un axe fort du projet de mandat : la Commune poursuit depuis de nombreuses années une démarche de développement durable avec la mise en œuvre d'actions concrètes de préservation des espaces agricoles et naturels ; elle souhaite aujourd'hui globaliser son action par un engagement transversal pour le développement durable et la transition écologique, s'engager dans un processus d'amélioration continue en tenant compte des spécificités de son territoire.

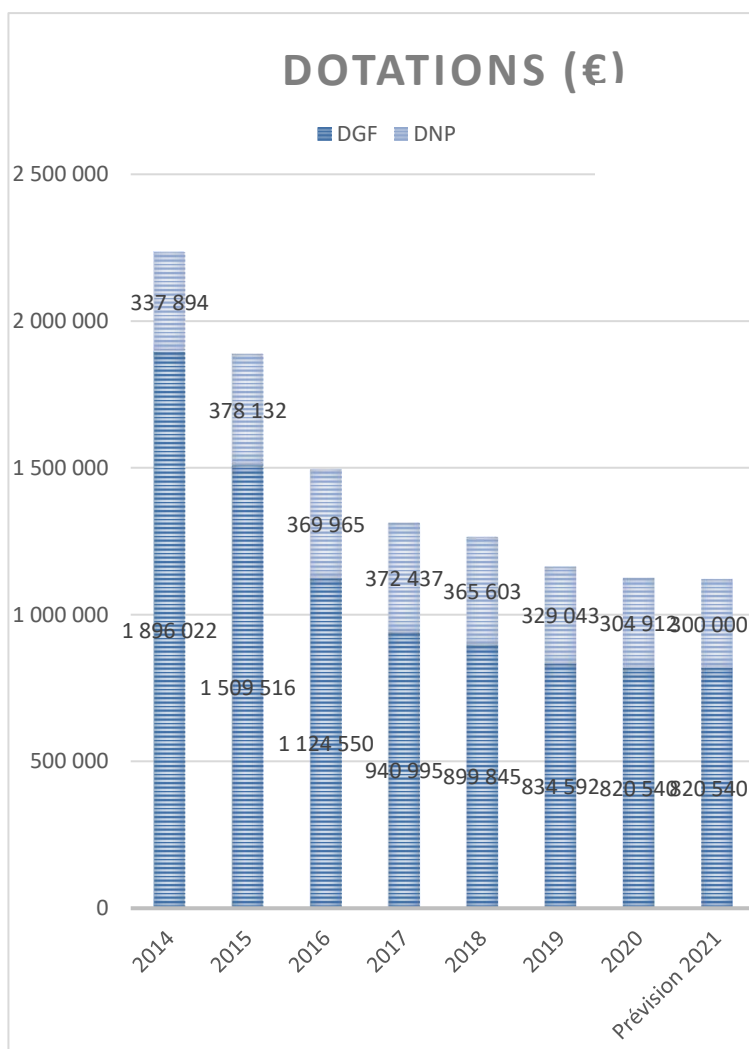
RECETTES

- ❖ *En 2021, comme en 2020, la Commune n'augmentera pas les tarifs municipaux,*
- ❖ *Les taux d'impôts sont également stables, ce pour la 6^{ème} année consécutive (une seule augmentation des taux depuis 2012).*

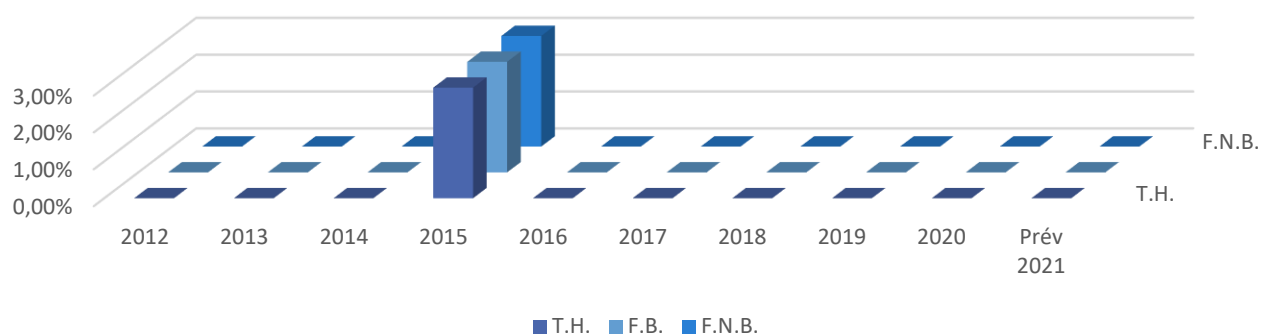


- ❖ *La Commune peut compter sur une stabilité des recettes fiscales (les exonérations de taxe d'habitation doivent être intégralement compensées par l'Etat). Les dotations d'Etat devraient être stables (baisse de 3% en 2020).*
- ❖ *L'attribution de compensation communautaire reste amputée du transfert de la contribution communale au budget du SDIS à la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume et le sera encore en conséquence du transfert de la Compétence Eaux Pluviales Urbaines (évaluation des charges transférées en cours).*

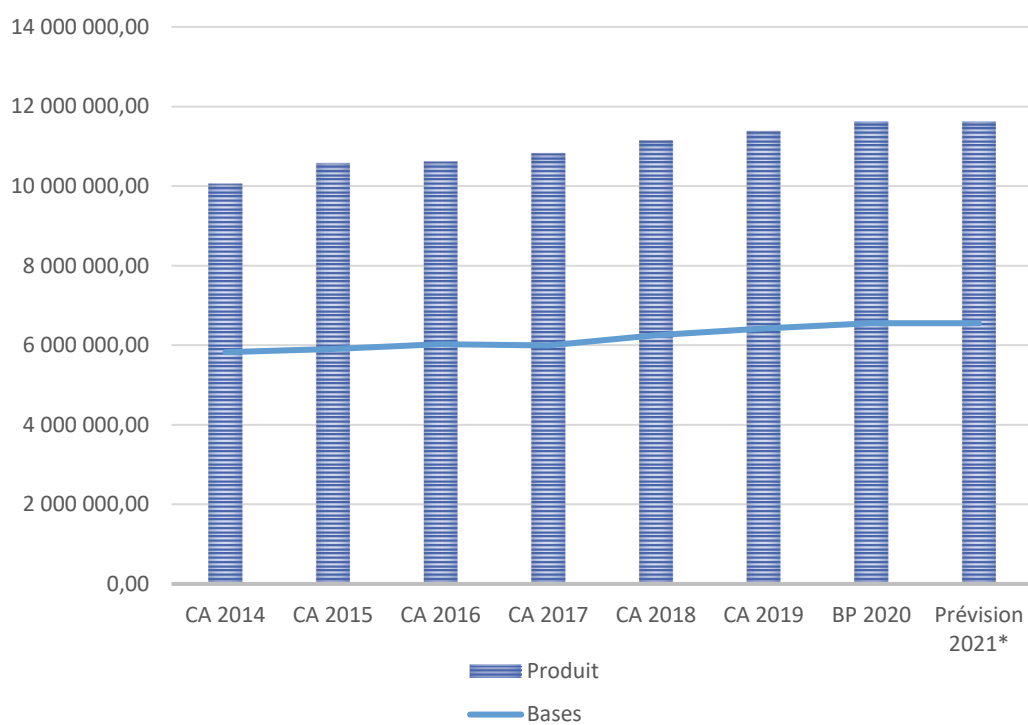
Afin de garantir une estimation fiable des charges, la CASSB a engagé un diagnostic (en voie d'achèvement) de l'ensemble des réseaux permettant d'identifier les réseaux relevant strictement de la compétence Eaux pluviales urbaines. Les charges évaluées et transférées au titre de la compétence Eaux pluviales urbaines impacteront le montant de l'attribution de compensation en 2021.



VARIATION DES TAUX D'IMPOSITION



IMPOTS - EVOLUTION DU PRODUIT ET DES BASES

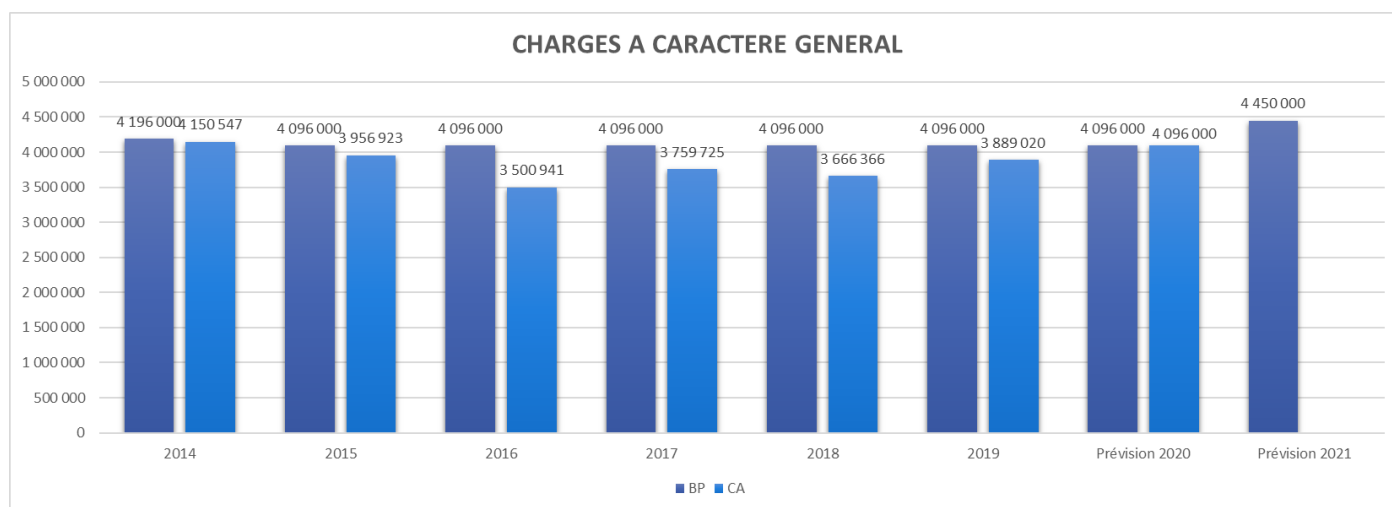


DEPENSES

❖ *Après une année 2020 empreinte de morosité : Volonté de dynamisation de l'animation dans la Ville, en soutien à l'activité économique et touristique. (chapitre 011)*

La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant a permis d'absorber encore en 2020, à budget constant depuis 2014, des dépenses à caractère exceptionnel liées à la crise sanitaire.

Nonobstant l'incertitude sanitaire qui pèse encore en cette fin d'année 2020 et sur l'année 2021, le budget 2021 marquera une volonté affirmée de dynamiser l'animation dans la Ville, en soutien à l'activité économique et touristique.



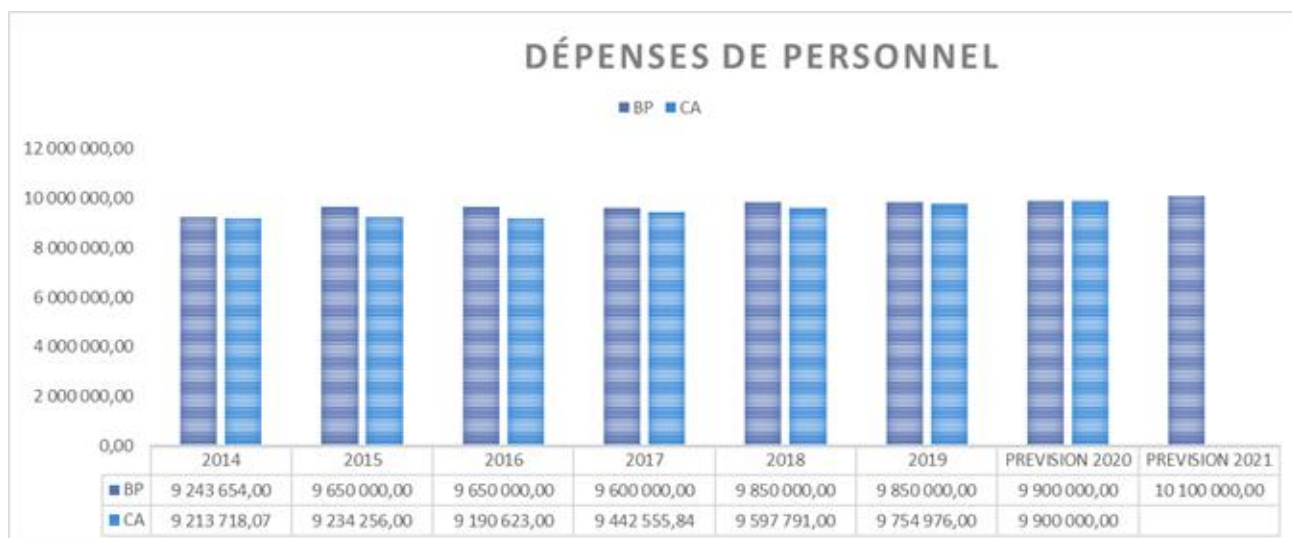
❖ *Stabilisation des effectifs, déploiement de nouveaux services à la population et valorisation de la rémunération du personnel*

Le chapitre 012 – charges de personnel – montre une tendance naturelle à la hausse malgré les efforts de maîtrise de la masse salariale par la rationalisation des activités des services et la mutualisation. Il est fortement impacté par des décisions réglementaires qui s'imposent à la Commune.

Il traduit également une volonté de reconnaissance en faveur du personnel par la revalorisation significative de la prime de fin d'année.

En outre, les crédits afférents au déploiement d'une brigade Environnement et au renforcement des effectifs de police municipale seront inscrits.





❖ **Prélèvement SRU**

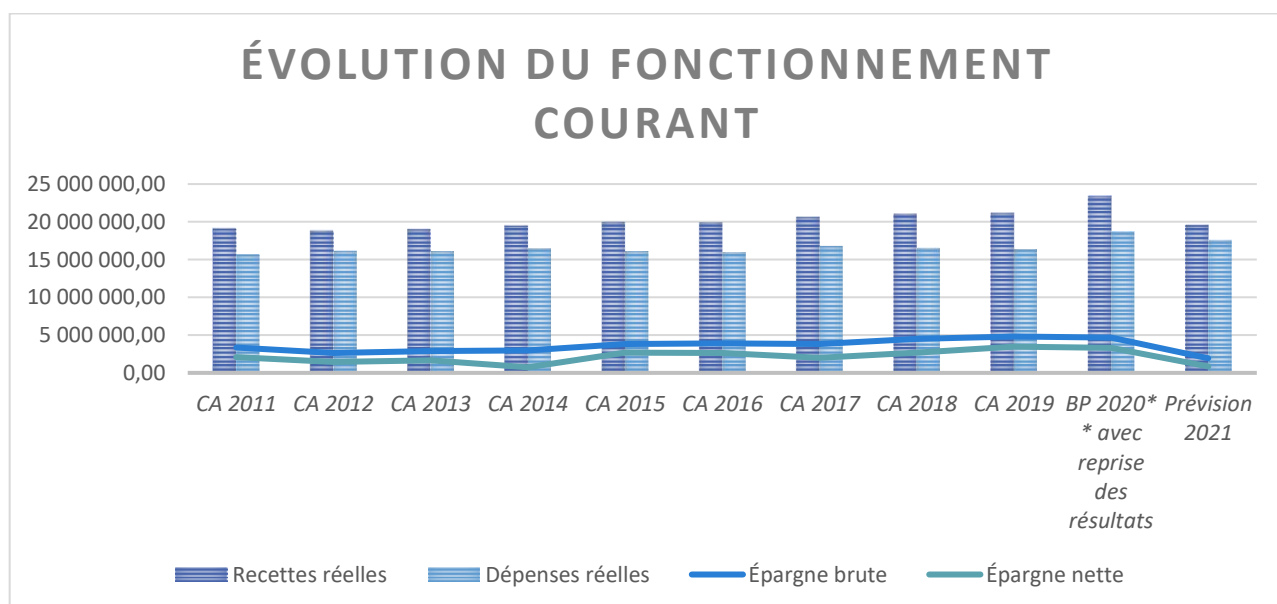
Compte tenu du montant du surplus de dépenses déductibles, dont le report est assuré en 2021, la Commune ne sera pas soumise à un prélèvement SRU intégral.

❖ **Maintien à un niveau élevé du FPIC**

❖ **Maintien de la politique d'aide aux associations sur la base de deux critères : intérêt public et aide à la jeunesse**

❖ **Aide supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale en soutien social face à la crise sanitaire.**

❖ **Volonté de maintenir une épargne importante**



2. DES INVESTISSEMENTS CONFORMES AU PROGRAMME ANNONCÉ

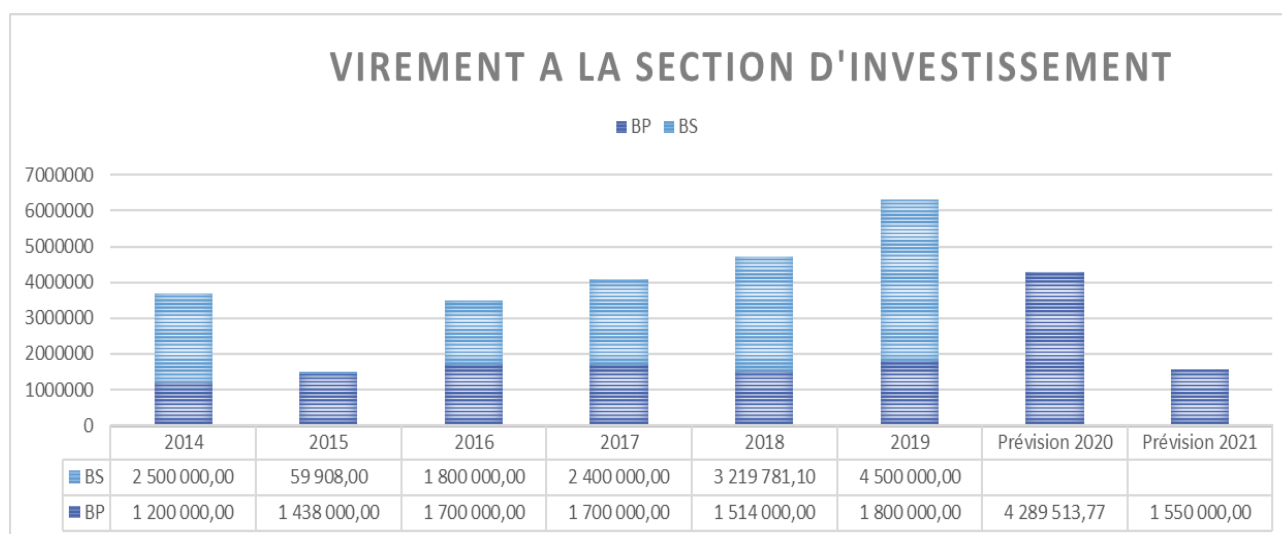
L'année 2020 est une année très particulière compte tenu de la période de confinement et du report du second tour des municipales : en termes de projets d'investissement, elle ne porte réellement que sur les 4 derniers mois de l'année.

En 2021, le budget d'investissement sera donc composé d'importants reports et de projets du programme électoral du mandat 2020-2026.

La ville participera ainsi par ses investissements à la reprise économique - comme elle le fait en fonctionnement par le développement d'action de soutien à l'économie et l'animation locales.

Recettes

- ❖ *La Commune est active dans la recherche de subventions en mobilisant le concours des partenaires extérieurs pour la réalisation des projets d'investissement (Région, Département, Etat, Agence de l'eau, DREAL, ADEME...).*
- ❖ *Maintien de l'objectif de décroissance de l'encours de la dette.*
- ❖ *Maintien d'un prélèvement élevé pour conserver un financement sain des investissements.*



Dépenses

Projets, études et travaux 2021 (Reports et BP 2021)

Politique Jeunesse

- Pôle Jeunesse (début des travaux mars 2021)

Séniors

- Résidence autonomie la Falquette : travaux de réhabilitation

Equipement sportif

- Quartier de la Miolane : Aménagement d'une aire multisports - sports collectifs, athlétisme - tranche 1 réalisée / tranche 2 à venir

Equipements publics

- Aménagement du Terrain de la Deidière en vue de la relocalisation des Services techniques municipaux
- Poste des Lecques / Office de tourisme : restructuration et accessibilité
- Restructuration du Stade Sisco

Tourisme

- Restructuration du Parking Guion avenue de Tauroentum :
 - Aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars
 - Stationnement balnéaire
- Calanque de Port d'Alon : Platelage dans le prolongement des travaux d'amélioration du bâti réalisés cette année.

Sécurité

- Extension du réseau de **vidéosurveillance**

Voirie

- Ventre Seillon : aménagement des voies en intégrant les modes actifs par la création d'une piste cyclable
- Jas de David
- Eclairage Jourdan Leca - Chemin de Peguière

Mobilier urbain

- Amélioration des supports d'information locale (SIL) et de communication municipale



Etudes Aménagement / Environnement / Développement durable

- Jardins familiaux
- Mobilité durable - Etude Trame douce perméable (CAUE)
- Etudes Transition écologique / bilan Carbone
- Démarches Ville / Plage / Commerçants Zéro déchets
- Révision générale du PLU

Poursuite des programmes pluriannuels

- Programme pluriannuel d'**amélioration des bâtiments communaux, notamment par l'amélioration de leur performance énergétique (ex. Hôtel de Ville)**
- Programme pluriannuel de **renouvellement et modernisation du parc de véhicules** permettant de rationaliser les dépenses d'entretien.

Simplification et dématérialisation des procédures pour les usagers

- Facilitation des modalités de paiement en ligne
- Dématérialisation de l'application du droit des sols

Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels sont constitués des éléments suivants :

1. Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
2. Garanties d'emprunt
 - En cours (cf. états ci-après)
 - A venir : opérations éventuelles comprenant 100% de logements sociaux





DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021- BUDGET DE LA **COMMUNE** - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

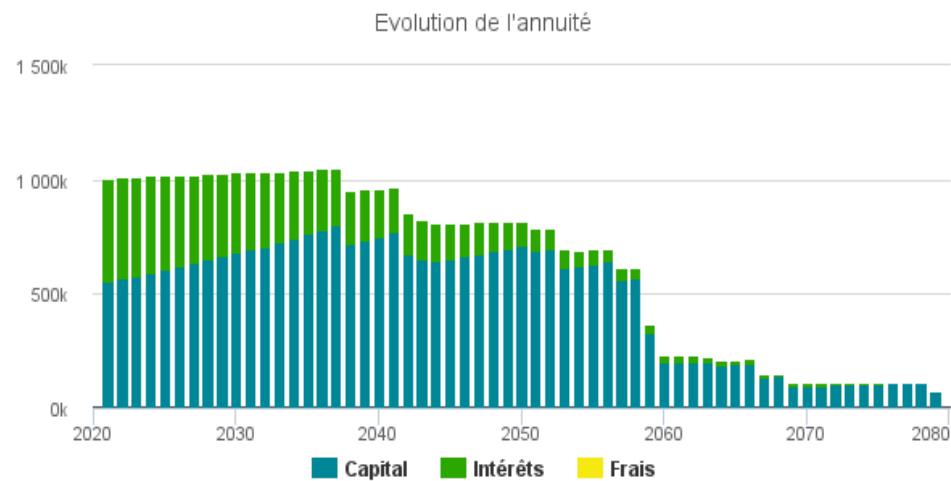
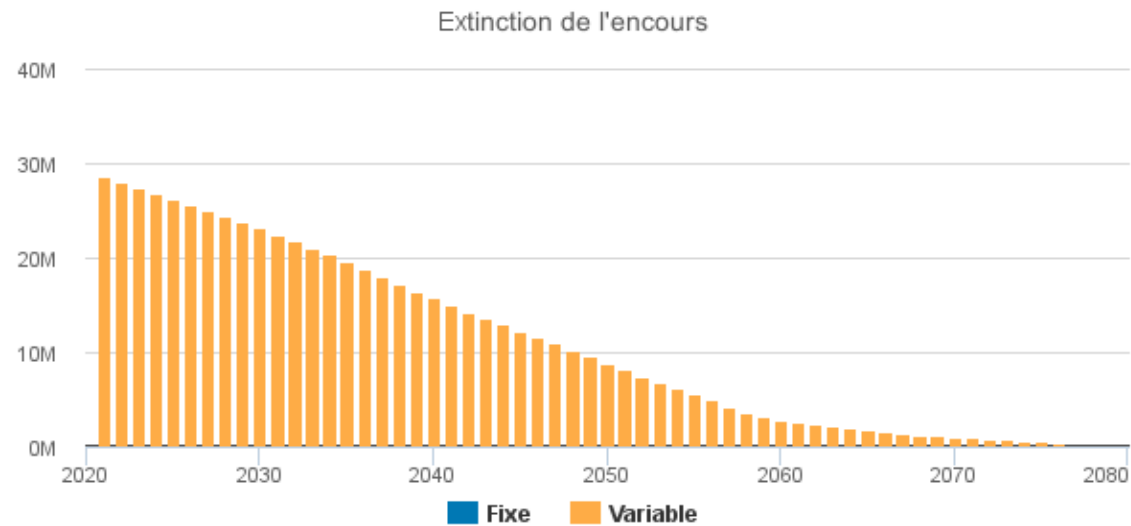
GARANTIES D'EMPRUNTS (budget de la Commune)

EMPRUNTS GARANTIS (situation au 31-12-2019)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
Encours dette globale	7 340 905,61	8 422 071,02	13 327 828,41	18 497 211,31	28 720 506,99	29 135 921,07	28 593 917,15	28 039 674,54
Durée résiduelle moyenne	29 ans, 3 mois, 21 jours	30 ans, 7 mois, 12 jours	35 ans, 3 mois, 25 jours	37 ans, 3 mois, 4 jours	39 ans, 6 mois, 15 jours	39 ans 8 mois, 20 jours	38 ans 9 mois, 15 jours	37 ans 10 mois, 13 jours
Durée de vie moyenne	17 ans, 11 mois, 15 jours	18 ans, 5 mois, 6 jours	20 ans, 4 mois, 19 jours	20 ans, 10 mois, 25 jours	22 ans, 8 mois, 1 jour	22 ans 6 mois, 25 jours	22 ans, 23 jours	21 ans 5 mois
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0					
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0					
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0					
Encours couvert	0	0	0					
Taux moyen avant couverture	4,073%	3,702%	2,602%	2,095%	1,487%	1,518%	1,585%	1,584%
Taux moyen après couverture	4,073%	3,702%	2,602%	2,095%	1,487%	1,518%	1,585%	1,584%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,104%	3,609%	2,450%	1,630%	1,489%	1,504%	1,471%	1,475%
Taux actuariel moyen après couverture	4,104%	3,609%	2,450%	1,630%	1,489%	1,504%	1,471%	1,475%

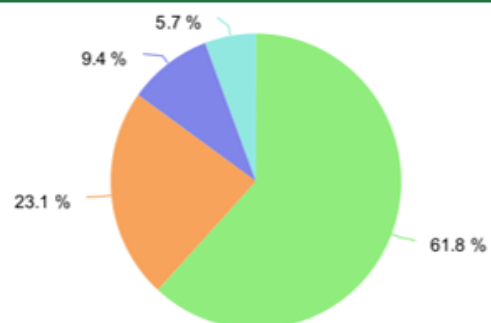


EMPRUNTS GARANTIS – EVOLUTION DE L'ENCOURS et de l'ANNUITE



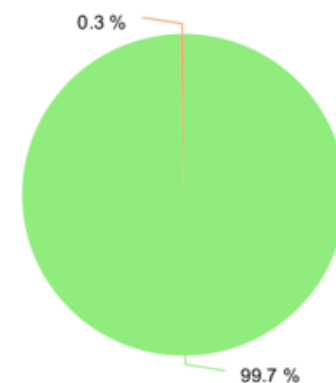
EMPRUNTS GARANTIS – PRETEURS et BENEFICIAIRES

Structure par Bénéficiaire au 01/01/2021



Bénéficiaire	Montant
LOGIS FAMILIAL VAROIS	17 675 436,71
VAR HABITAT	6 612 749,76
LOGIREM	2 682 236,68
sfhe	1 623 494,00
TOTAL	28 593 917,15

Structure par Prêteur au 01/01/2021

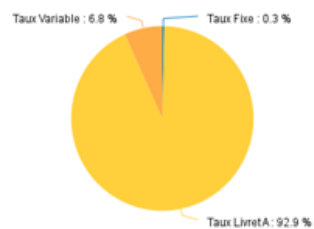


Prêteur	Montant
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28 502 541,85
Autres	91 375,30
TOTAL	28 593 917,15



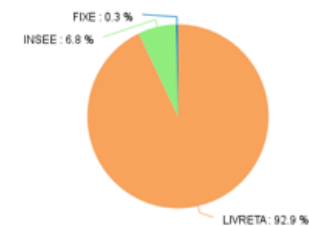
EMPRUNTS GARANTIS - Répartition par index

Types de Taux



	Fixes	Variables	Livret A	Total
Encours	91 375,30	1 935 359,23	26 567 182,62	28 593 917,15
%	0,32%	6,77%	92,91%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 9 mois	22 ans	22 ans, 9 mois	21 ans, 11 mois
Duration	4 ans, 7 mois	18 ans, 4 mois	19 ans	18 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	3	2	50	55
Taux actuariel	1,11%	3,85%	1,42%	1,59%
Taux moyen	1,11%	3,81%	1,42%	1,58%

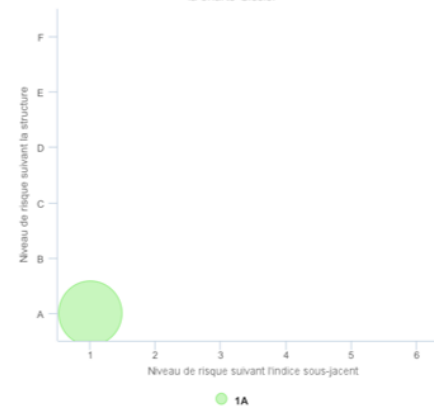
Index de taux



Index	Nb	Encours au 01/01/2021	%	Annuité Capital + Intérêts	%
LIVRETA	50	26 567 182,62	92,91%	865 909,72	86,05%
INSEE	2	1 935 359,23	6,77%	129 411,15	12,86%
FIXE	3	91 375,30	0,32%	11 012,75	1,09%
TOTAL	55	28 593 917,15		1 006 333,62	

Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/01/2021 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2021	%
1-A	28 593 917,12	100,00%
TOTAL	28 593 917,12	100 %

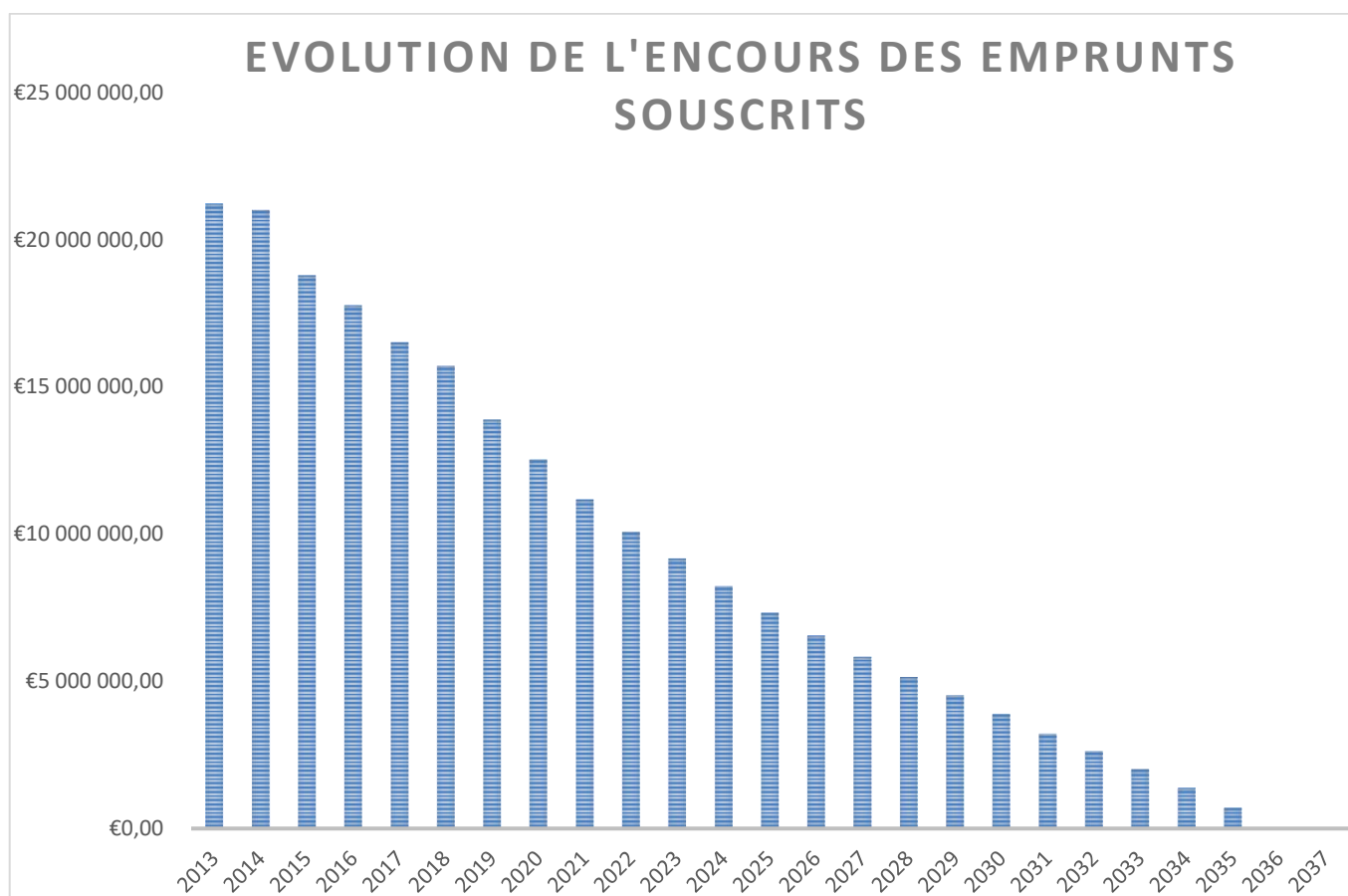


Besoin de financement & Structure et gestion de la dette.

*Comme indiqué précédemment, la politique de financement des investissements s'inscrit dans la continuité, **à niveau d'endettement stabilisé**.*

Dans ces conditions, la capacité d'emprunt est globalement définie par la capacité de désendettement annuelle de la Ville (amortissement de l'emprunt).

En 2021, l'emprunt sera supérieur au remboursement annuel du capital de la dette, compensé par le fait qu'en 2020, la Commune a financé l'ensemble du programme d'investissement sans recourir à l'emprunt.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette au 31 décembre depuis 2013 :*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*
- ✓ *L'évolution de l'encours des emprunts souscrits de 2013 à 2037*
- ✓ *Une projection annuelle de l'encours en € (capital et intérêts) jusqu'en 2037 (extinction)*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*
- ✓ *Une présentation de l'encours selon la charte de classification Gissler*
- ✓ *L'évolution du marché en 2020 selon les catégories de taux*
- ✓ *La répartition de la charge de la dette (intérêts) selon le type de taux*
- ✓ *La gestion active de la dette depuis 2006 (situation avant/après renégociation : capital, indemnité capitalisée, durée de vie, taux)*
- ✓ *La liste des emprunts souscrits (état initial et état actuel)*





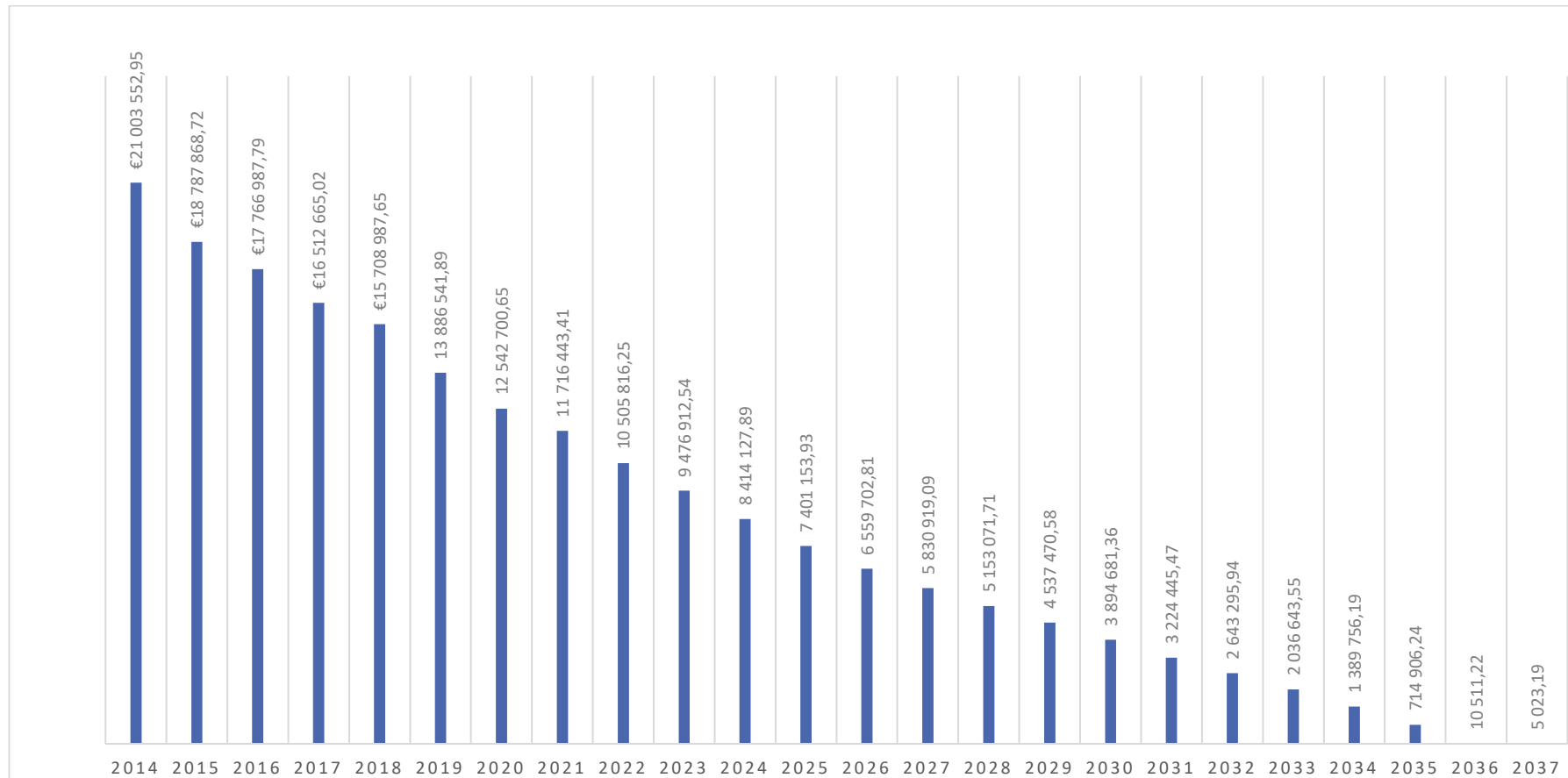
DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGET DE LA COMMUNE - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE DEPUIS 2014

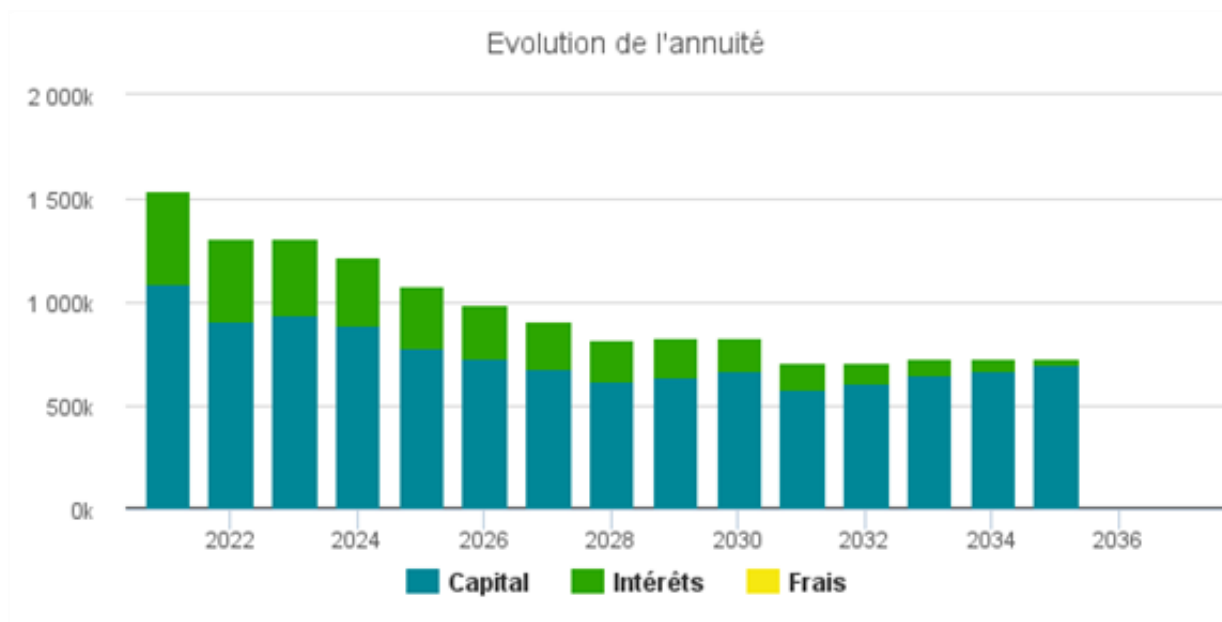
Situation de la dette au 31 décembre depuis 2014								
	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Prévision au 31 décembre 2019	Prévision au 31 décembre 2020	Prévision au 31 décembre 2021
Encours dette globale	18 787 868,72	17 766 987,79	16 512 665,02	15 708 987,65	13 886 541,89	12 542 808,88	11 176 039,52	10 084 872,89
Durée résiduelle moyenne	14 ans, 7 mois, 26 jours	14 ans, 6 mois, 9 jours	13 ans, 10 mois, 6 jours	12 ans, 10 mois, 6 jours	12 ans, 8 mois, 11 jours	12 ans, 2 mois, 27 jours	11 ans, 10 mois, 28 jours	11 ans, 4 mois, 18 jours
Durée de vie moyenne	8 ans, 6 mois, 16 jours	8 ans, 5 mois	8 ans, 4 jours	7 ans, 5 mois, 6 jours	7 ans, 3 mois, 26 jours	7 ans, 20 jours	6 ans, 10 mois, 7 jours	6 ans, 6 mois, 15 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	1 000 000,00					
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen	4,174%	4,027%	3,972%	3,869%	3,955%	3,955%	4,000%	4,005%
Taux actuariel	4,531%	4,265%	4,023%	4,014%	4,027%	4,027%	4,363%	4,372%
Duration La durée est la vie moyenne exprimée en années d'un produit financier. Il s'agit de la durée pondérée de l'ensemble des flux (intérêt et capital) actualisés au taux de marché. Durée de vie moyenne (DVM) La durée de vie moyenne exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement du capital restant dû, pondéré par son mode d'amortissement. Plus les remboursements sont importants en début de vie d'emprunt, plus la DVM sera réduite au regard de la durée initiale de l'emprunt. A l'inverse, plus l'emprunt est remboursé sur des échéances lointaines, plus sa DVM sera élevée et se rapprochera de sa durée initiale. Durée de vie résiduelle (DVR) La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.								



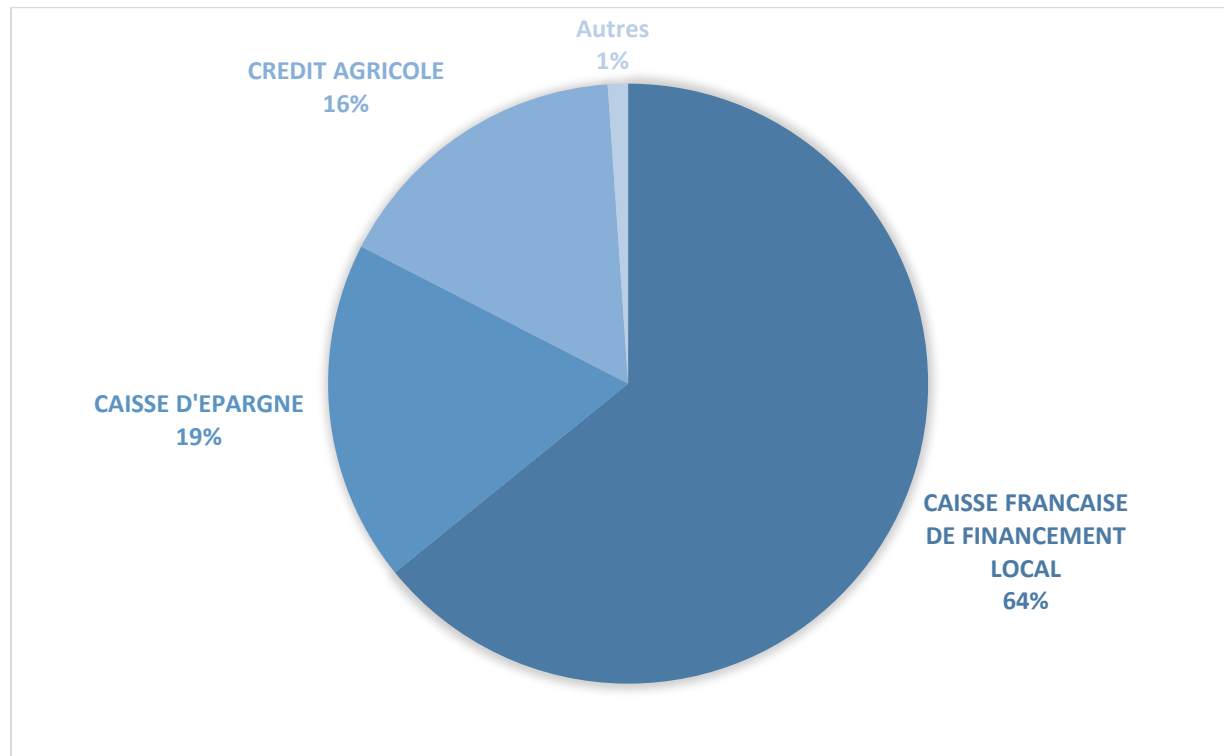
EVOLUTION DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS SOUSCRITS DE 2014 A 2037



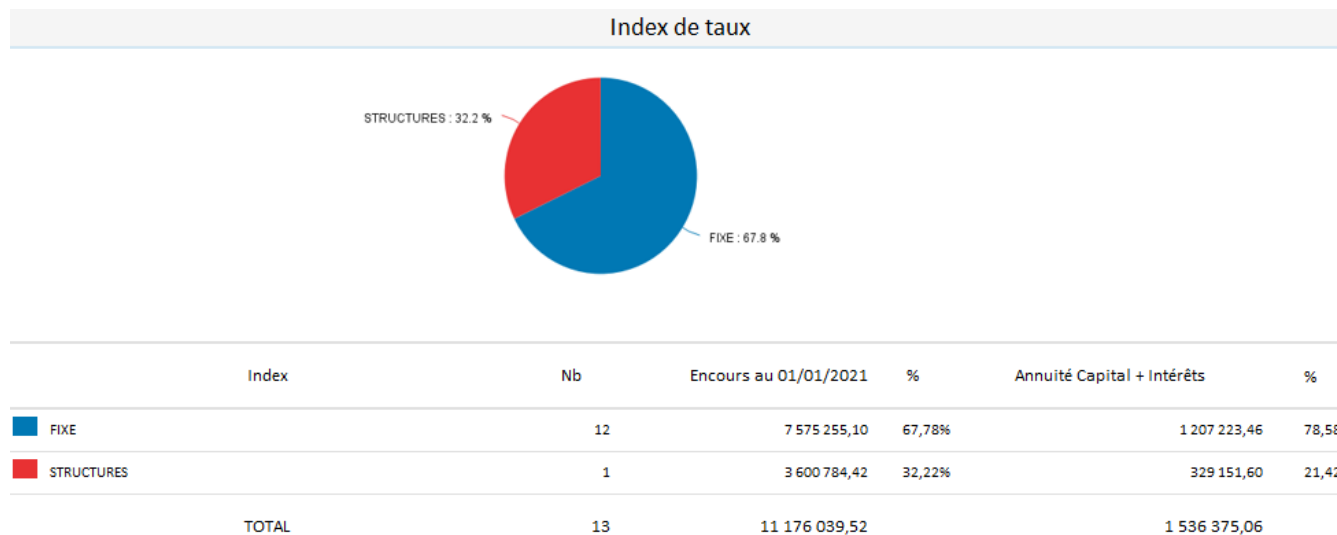
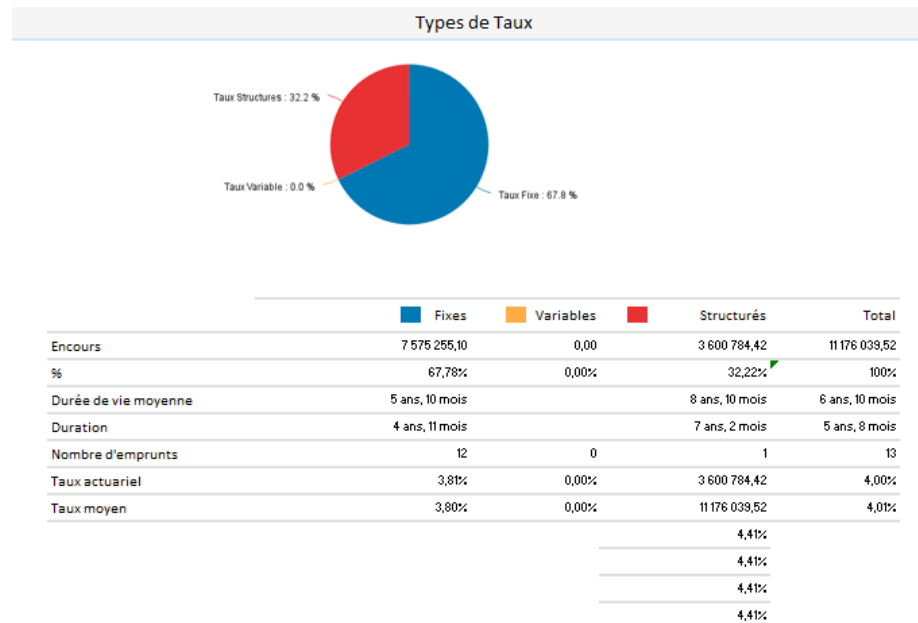
PROJECTION ANNUELLE DES ECHEANCES D'EMPRUNTS SOUSCRITS EN € (CAPITAL ET INTERETS)



STRUCTURE PAR PRETEUR



STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX



PRESENTATION DE L'ENCOURS SELON LA CHARTE DE CLASSIFICATION GISSLER

Charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2021	%
1-A	7 337 135,21	65,65%
1-B	238 119,89	2,13%
3-E	3 600 784,42	32,22%
TOTAL	11 176 039,52	100 %



EVOLUTION DU MARCHE SELON LES CATEGORIES DE TAUX



Pour info calcul de la structure

SI CMS20 - CMS2 compris entre -100 et 0 alors taux = 6,35- 5x(cms20-cms2)

SI CMS20 - CMS2 compris entre 0 et 100 alors taux = 4,35



REPARTITION DE LA CHARGE DE LA DETTE (INTERETS) SELON LE TYPE DE TAUX

Index	Intérêts Avant Couverture	Intérêts
-	Exercice : 2021	
	TAUX STRUCTURES	158 809,60
	FIXE	286 398,83
-	Exercice : 2022	
	TAUX STRUCTURES	151 296,80
	FIXE	251 188,48
-	Exercice : 2023	
	TAUX STRUCTURES	143 430,47
	FIXE	223 325,21
-	Exercice : 2024	
	TAUX STRUCTURES	135 563,26
	FIXE	194 517,08
-	Exercice : 2025	
	TAUX STRUCTURES	126 565,44
	FIXE	169 080,52
-	Exercice : 2026	
	TAUX STRUCTURES	117 969,71
	FIXE	147 467,48
-	Exercice : 2027	
	TAUX STRUCTURES	108 944,19
	FIXE	127 159,99
-	Exercice : 2028	
	TAUX STRUCTURES	99 739,91
	FIXE	109 492,17
-	Exercice : 2029	
	TAUX STRUCTURES	89 516,75
	FIXE	94 617,30
-	Exercice : 2030	
	TAUX STRUCTURES	79 068,60
	FIXE	79 108,92
-	Exercice : 2031	
	TAUX STRUCTURES	68 123,62
	FIXE	62 956,91
-	Exercice : 2032	
	TAUX STRUCTURES	56 297,91
	FIXE	51 408,56
-	Exercice : 2033	
	TAUX STRUCTURES	43 588,61
	FIXE	39 369,08
-	Exercice : 2034	
	TAUX STRUCTURES	30 019,08
	FIXE	26 551,22
-	Exercice : 2035	
	TAUX STRUCTURES	15 814,54
	FIXE	13 195,71
-	Exercice : 2036	
	FIXE	186,38
-	Exercice : 2037	
	FIXE	86,58



GESTION DE LA DETTE DEPUIS 2006

(SITUATION AVANT/APRES RENEGOCIATION : CAPITAL, INDEMNITE CAPITALISEE, DUREE DE VIE, TAUX)

Exercice	Prêteur	Capital restant dû avant renégociation	Durée de vie moyenne avant renégociation (en mois)	Indemnité capitalisée	Capital restant dû après renégociation	Durée de vie après renégociation (en mois)	Taux			
							Taux moyen avant renégociation	Type	Taux après renégociation	Type
2006	CREDIT AGRICOLE	2 727 582,28	134	91 716,33	2 819 298,64	180	5,17	V	3,83	F
2006	CREDIT AGRICOLE	537 606,51	133	20 354,51	557 961,02	180	4,73	F	3,83	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 040 786,96	269	92 359,68	2 133 146,64	290	4,81	V	4,09	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 372 040,03	107	245 725,87	2 617 765,90	184	5,31	F	3,87	F
2006	DEXIA CREDIT LOCAL	4 893 909,42	324	0,00	4 893 909,42	360	4,75	V	4,3	V
2008	DEXIA CREDIT LOCAL	4 880 429,42	324	0,00	4 880 429,42	324	4,3	V	4,35	V
2011	DEXIA CREDIT LOCAL	4 741 061,42	288	0,00	4 741 061,42	288	4,35	V	4,69	V
2015	CREDIT AGRICOLE	1 673 167,50	170	150 000,00	1 823 167,50	240	5,26	F	2,83	F
Pour info : La gestion du prêt DEXIA 2006/2008/2011 correspond au fixing du taux structuré, le dernier prêt n'ayant pas été fixé au motif que le risque est faible										



LISTE DES EMPRUNTS SOUSCRITS
(ETAT INITIAL ET ETAT ACTUEL)

				Taux					Date de la 1ère année de					Annuite Payée au cours de	
Année d'encaissement	Objet de la dette	Organisme Prêteur	Durée	FRV	Index	Marge	Taux Actuariel	Périodicité Remboursement	de l'intérêt	du capital	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	ICNE de l'exercice	Capital	Intérêts
Compte : EURO															
20/12/2002	LOGEMENTS LE PONT DES ANGES	ACTION LOGEMENT	30 ans	F	FXE	0,0	1,004100	Annuelle	30/09/2003	30/09/2003	64 029,00	25 722,16	65,54	2 201,76	279,24
19/09/2002	PONT DES ANGES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 ans	F	FXE	0,0	2,803100	Annuelle	01/10/2003	01/10/2003	30 867,41	17 551,23	130,50	871,97	543,48
12/09/2002	ESPACE SOCIAL AVENUE DE TAUROENTUM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 ans	F	FXE	0,0	2,460600	Annuelle	01/10/2003	01/10/2003	144 701,41	70 514,46	257,72	4 825,95	1 092,44
25/12/2003	TRAVAUX DIVERS	CAISSE D'EPARGNE	20 ans	F	FXE	0,0	3,693300	Annuelle	25/12/2004	25/12/2004	1 200 000,00	161 528,48	114,64	76 591,41	8 812,10
25/01/2006	Réaménagement prêts 01.4 et 02.1	CAISSE D'EPARGNE	25 ans	F	FXE	0,0	4,093000	Annuelle	24/03/2006	24/03/2006	2 133 146,64	1 020 761,82	32 255,52	92 323,72	45 525,20
25/01/2006	Réaménagement prêts 974/981/001/005/01.3	CAISSE D'EPARGNE	15 ans 4 mois	F	FXE	0,0	3,874900	Annuelle	25/05/2006	25/05/2006	2 617 765,90	0,00	0,00	214 217,42	8 290,21
10/04/2006	consolidation Hélicea	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29 ans	F	FXE	0,0	4,308900	Annuelle	01/04/2007	01/04/2007	3 500 000,00	2 425 764,74	78 588,13	116 109,42	109 300,59
10/04/2006	Réaménagement prêt 03.2	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20 ans	F	FXE	0,0	4,249500	Annuelle	01/05/2007	01/05/2007	1 050 234,46	349 230,84	9 962,65	61 540,67	17 457,79
25/12/2009	TRAVAUX ÉCOLES	CAISSE D'EPARGNE	15 ans	F	FXE	0,0	4,007500	Semestrielle	25/06/2010	25/06/2010	1 500 000,00	374 182,58	284,24	115 283,13	18 206,61
15/07/2010	TRAVAUX DIVERS	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F	FXE	0,0	3,375900	Semestrielle	16/01/2011	16/01/2011	950 000,00	301 219,57	4 634,12	69 255,27	11 835,71
01/02/2010	TRAVAUX DIVERS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	17 ans	F	FXE	0,0	3,854300	Annuelle	01/03/2011	01/03/2011	1 500 000,00	529 411,81	17 100,00	88 235,29	23 796,57
01/12/2011	REAMENAGEMENT TORX FXMS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24 ans	A	TAUX STRUCTURES	0,0	4,445400	Annuelle	01/12/2012	01/12/2012	4 741 061,42	3 430 442,42	12 849,87	170 342,00	158 809,60
30/04/2015	Réaménagement 08.4 08.5	CREDIT AGRICOLE	20 ans	F	FXE	0,0	2,829500	Annuelle	30/04/2016	30/04/2016	1 823 167,50	1 378 542,78	26 293,53	79 368,62	41 258,89



PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs

1. DES EFFECTIFS STABILISES DANS LE TEMPS

Effectifs

Le nombre d'agents employés par la commune est stable en 2020 avec 274 agents (251,46 ETP).

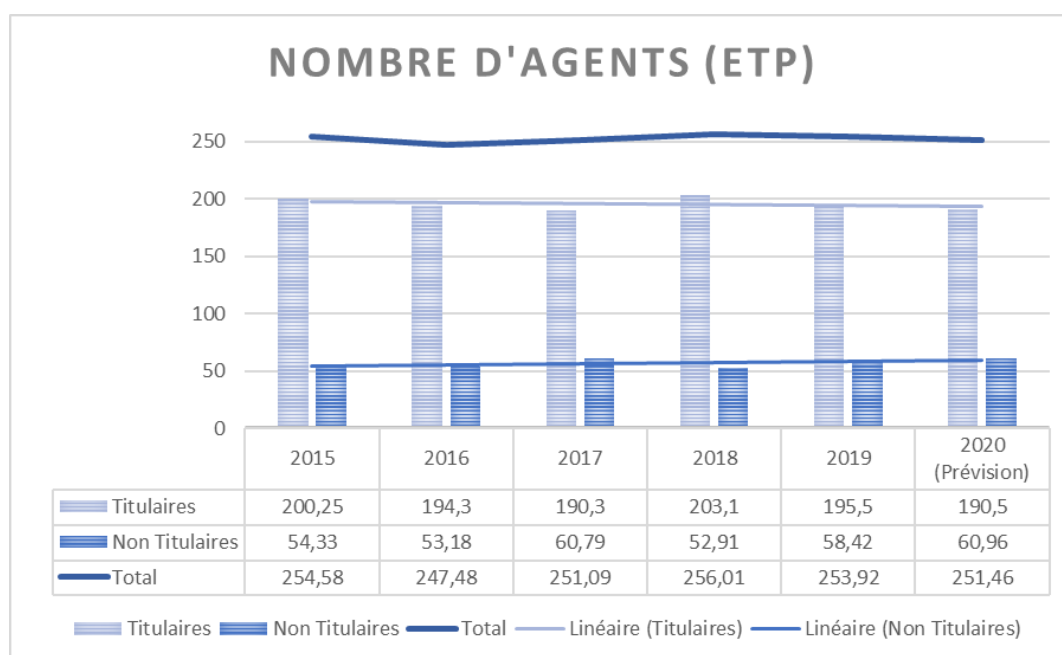
Cette stabilité montre cependant que le nombre d'agents titulaires est en légère baisse (200 agents contre 204 titulaires en 2019) représentant 190,5 ETP contre 195,5 ETP en 2019.

Le nombre d'agents contractuels augmente à 74 agents (60,96 ETP) contre 71 agents contractuels en 2019 (58,42 ETP), avec un recours aux saisonniers plus important (9,31 ETP contre 8,79 ETP en 2019).

Le nombre d'agents titulaires s'établit en 2020 à 200 agents, en baisse par rapport à l'année 2019 (204 agents). Cette baisse intervient en raison du départ en retraite de 4 agents, de la démission d'un agent, d'une mutation d'un agent vers une autre collectivité et une radiation pour départ vers une autre fonction publique.

Parallèlement, 2 agents ont fait l'objet d'un recrutement direct et 1 agent est arrivé par voie de mutation d'une autre collectivité.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs en équivalent temps plein :



Structure du personnel

En 2020, le personnel titulaire de la commune selon les catégories se décompose ainsi :

- **Catégorie A** : fonctions de conception et de direction : 14 agents (13,6 ETP) – Nomination d'un agent après réussite à un concours
- **Catégorie B** : fonctions d'application : 20 agents (18,7 ETP) – Nomination d'un agent à la promotion interne et d'un agent après réussite à un concours
- **Catégorie C** : fonctions d'exécution : 166 agents (158,2 ETP)

Il relève des différentes filières suivantes :

- **Administrative** : 42 agents (40,12 ETP)
- **Technique** : 104 agents (99,3 ETP)
- **Culturelle** : 7 agents (6,3 ETP)
- **Sportive** : 5 agents
- **Sécurité - Police Municipale** : 17 agents
- **Sociale** : 13 agents (12,2 ETP)
- **Médico-sociale** : 8 agents (6,7 ETP)
- **Animation** : 4 agents (3,8 ETP)

Les agents contractuels représentent 51,65 agents en équivalent temps plein (ETP) hors saisonniers et remplissent des missions de remplacement lors des absences des agents titulaires ou d'accroissement temporaire de l'activité.

Plusieurs agents sont recrutés selon les besoins en qualité d'agents contractuels horaires afin d'assurer une certaine souplesse dans la réalisation des missions (agents d'interclasse, agents de trafic) et notamment dans la période de crise sanitaire à l'issue du confinement, c'est ce qui explique, en 2020, le nombre d'agents contractuels en légère hausse.

Les agents de l'école de musique occupent des emplois permanents (11 agents).

2 agents contractuels bénéficient d'un contrat à durée indéterminée en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

En 2021, 4 agents feront valoir leur droit à la retraite.

En 2022, 1 agent sera admis à la retraite pour limite d'âge.

La politique communale consistant à ne remplacer les agents qu'après l'adaptation des missions au besoin des services, à périmètre inchangé les effectifs devraient être stables pour les années 2021 et 2022.



En 2020, l'effort réalisé par la commune lors des recrutements des saisonniers a été accentué pour assurer l'entretien des plages notamment, et offrir ainsi aux citoyens et aux touristes un espace public propre et accueillant. Le nombre de saisonniers en ETP passe ainsi de 8,79 agents ETP en 2019 à 9,31 agents ETP en 2020.

Impact des absences

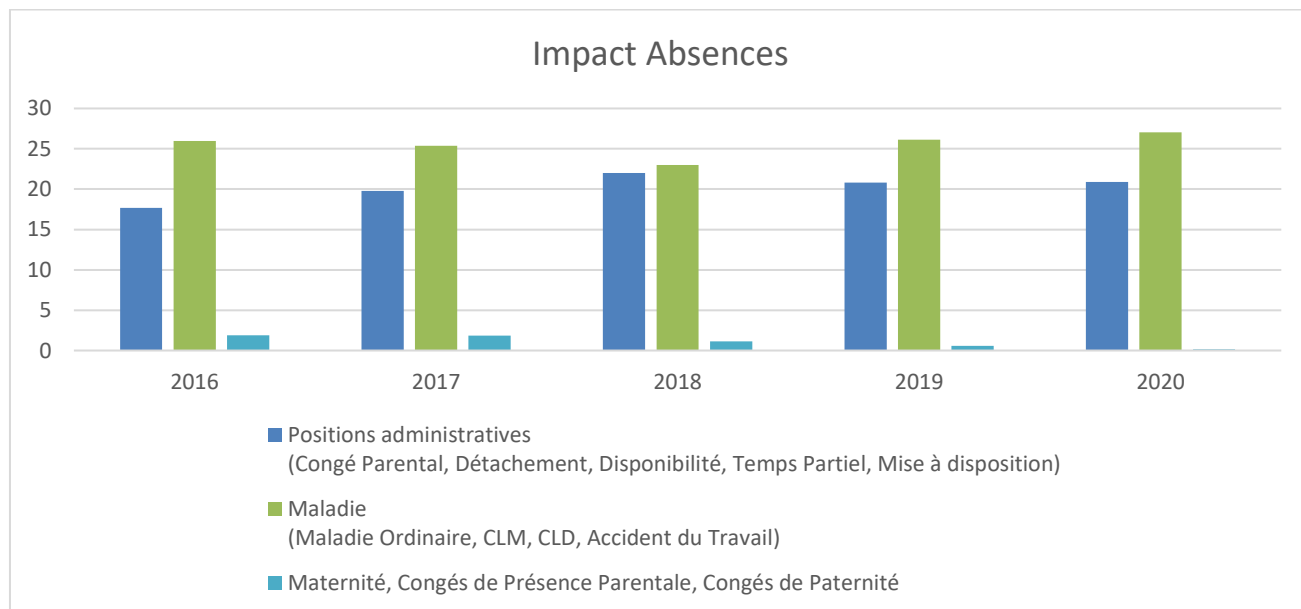
L'absence pour maladie représente un nombre d'heures prévisionnelles non réalisées correspondant à 27,05 agents ETP en 2020.

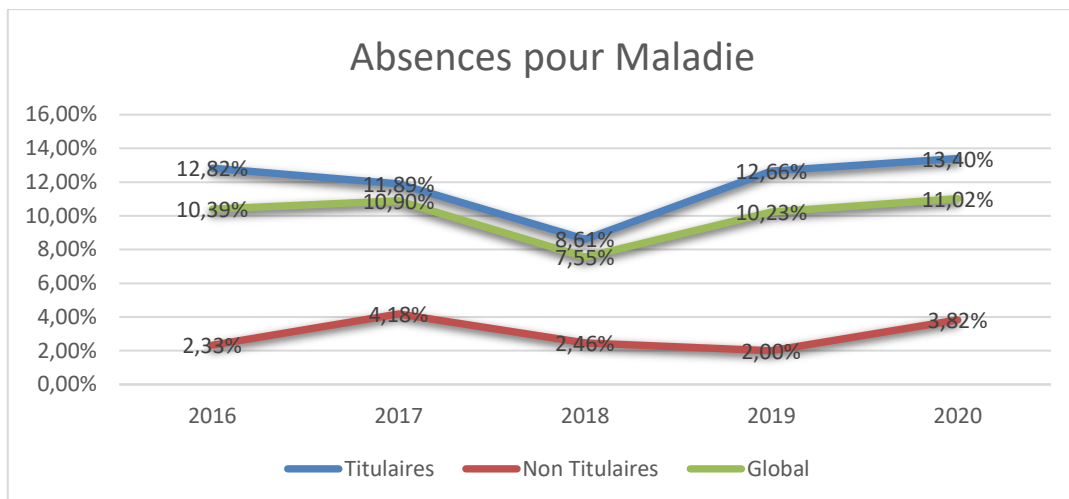
Ce nombre est en légère hausse par rapport à l'année 2019, mais le nombre d'arrêt devrait évoluer à la baisse en raison des dossiers de demandes de retraite pour invalidité de certains agents à l'issue de leurs congés de maladie en cours.

L'application d'un jour de carence a représenté en 2019 un montant de 7 180 €. Le montant prévisionnel pour 2020 s'établit à 5 200 €, moindre qu'en 2019 en raison de la suspension du jour de carence pendant l'urgence sanitaire.

L'impact des absences liées à la paternité représente 0,13 agent ETP alors que l'absence consécutive aux positions administratives (congé parental, temps partiel, détachement, disponibilité) correspond à 20,9 agents ETP, stable par rapport à 2019.

Ainsi l'absentéisme global représente 48,08 agents en ETP, sensiblement équivalent aux agents contractuels recrutés pour accroissement de l'activité ou remplacement (45,72 agents ETP).





2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail annuel est de 1607 heures. Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures par semaine.

Plusieurs services ont un temps de travail organisé sur 38 heures hebdomadaires (Services administratifs, CTM). Les agents dont le temps de travail est de 38 heures par semaine bénéficient de 17 jours d'ARTT par an.

Le nombre de jours d'ARTT est impacté par les absences pour maladie (diminution du droit d'une journée tous les 13 jours d'absence).

Les services des affaires scolaires et de la petite enfance ont un temps de travail annualisé.

Le temps de travail de plusieurs services (Ports et Plages, Espaces Verts...) est établi en fonction de la saisonnalité des activités (présence accrue durant la saison estivale).

D'autres services assurent une présence quotidienne (Police Municipale, Propreté...).

Un agent à temps plein bénéficie de 25 jours de congé auxquels s'ajoutent 2 jours de congé de fractionnement (en contrepartie des jours de congé pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre).



3. DEPENSES DE PERSONNEL

La rémunération des agents municipaux

Le chapitre 012 – charges de personnel - montre une tendance naturelle à la hausse malgré les efforts de maîtrise de la masse salariale par la rationalisation des activités des services et la mutualisation.

Agents stagiaires et titulaires

La rémunération des fonctionnaires est composée d'éléments obligatoires et d'éléments facultatifs.

Les éléments obligatoires de la rémunération des fonctionnaires sont :

- Le traitement brut indiciaire (TBI) fixé selon l'indice majoré et multiplié par la valeur mensuelle du point d'indice (4,686 € depuis février 2017). Il n'est pas prévu de revalorisation du point d'indice en 2021*
- L'Indemnité de Résidence (IR), calculée en pourcentage du traitement. Les communes sont classées en 3 zones (zone 1 : 3%, zone 2 : 1%, zone 3 : 0%) en application du décret n°62-1263 du 30 octobre 1962. La commune est classée en zone 2 et son taux d'indemnité de résidence est de 1% (3650,00 € mensuel).*
- Le Supplément Familial de Traitement (SFT) établi en fonction du nombre d'enfants à charge (81 agents pour un montant mensuel de 3600,00 €).*
- La Nouvelle Bonification Indiciaire, attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière (61 agents pour un montant mensuel de 4000,00 €)*

Les éléments facultatifs sont le régime indemnitaire (montant pour 2020 de 661273,51 € soit 15,47% du traitement brut indiciaire des agents titulaires (15,45% en 2019), les avantages collectivement acquis (Prime de fin d'année : revalorisation du montant de 830,85 € brut à 1125,00 € brut) et les avantages en nature.

Le montant prévisionnel 2020 du complément de rémunération pour les agents titulaires ressort à 220000 € (soit 5,14 % du traitement brut global au lieu de 4,60 % en 2019).

La prime de fin d'année est proratisée selon le temps de travail des agents et impactée par les absences pour maladie selon des dispositions établies en Comité Technique. Le montant de la prime non distribué en novembre en application de ces critères est réparti entre les agents bénéficiaires au mois de juin de l'année suivante.



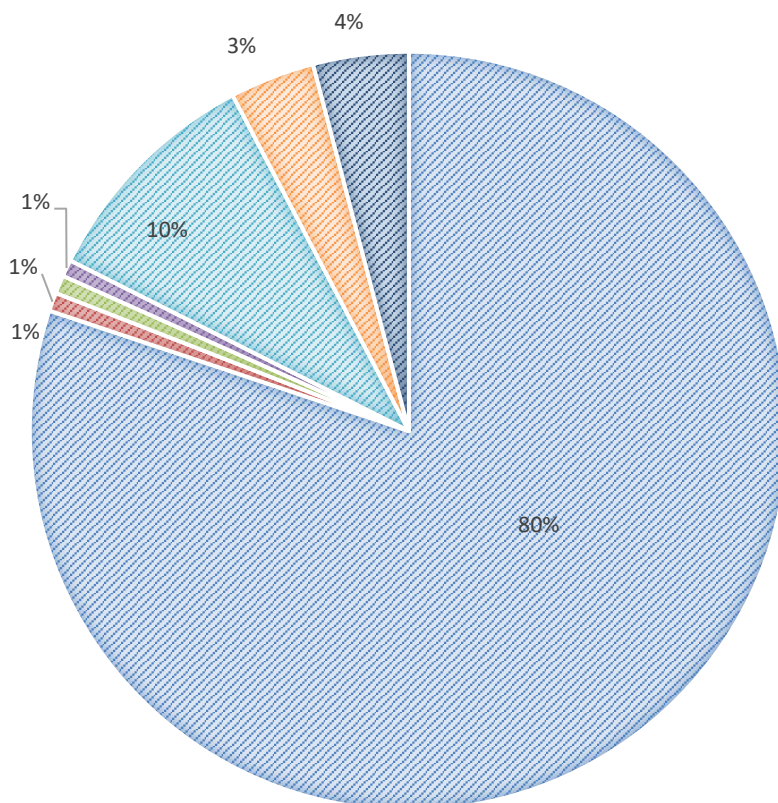
Agents contractuels

Les agents non titulaires rémunérés sur un indice bénéficient de l'indemnité de résidence (670,00 € par mois) et du supplément familial de traitement éventuellement (645,00 € par mois).

Les agents contractuels à l'exception des professeurs de musique et des agents contractuels horaires perçoivent également la prime de fin d'année s'ils sont présents au 31 décembre de l'année et ont au moins 6 mois de contrat consécutif, pour un montant de 26026,35 € hors charges en 2019. La revalorisation de la prime de fin d'année et le nombre plus important d'agents contractuels remplissant les conditions au 31 décembre 2020 (46 agents contre 37 en 2019), le montant prévisionnel s'établit à 46000,00 € hors charges.

Répartition des dépenses de personnel - année 2020

- Traitement indiciaire
- Supplément Familial de Traitement
- Régime Indemnitare
- Prime de fin d'année
- Indemnité de Résidence
- Nouvelle Bonification Indiciaire
- Heures supplémentaires payées



En 2021, en application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et après le report d'une année, les agents de catégorie C titulaires rémunérés sur l'échelle de rémunération C1 et C2 bénéficieront d'une revalorisation indiciaire pour un montant prévisionnel annuel de 40 000 € charges comprises.

Le traitement indiciaire du 1^{er} échelon de la grille de rémunération C1 étant inférieur au SMIC, les agents contractuels perçoivent une indemnité différentielle SMIC.

La refonte de la grille indiciaire aura peu d'incidence sur les agents contractuels car ces derniers bénéficiaient déjà du versement de l'indemnité différentielle.

Le Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade, avancement d'échelon et promotion interne) représente un coût global annuel charges comprises de 50 000 €.

En 2018, la mise en application du nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a permis de meilleurs équilibres internes en assurant une harmonisation des différents régimes indemnitaires et une équité de traitement en passant d'une logique de grade à une logique de poste occupé pour un coût supplémentaire de 100 000 €. En 2018, tous les cadres d'emplois n'ont pu bénéficier du RIFSEEP.

Des équivalences provisoires établies avec des corps de l'Etat, permettent désormais à certains cadres d'emplois de percevoir le RIFSEEP, notamment pour la filière technique.

Ces cadres d'emplois seront intégrés dans le RIFSEEP à partir de l'année 2021. Les cadres d'emplois de la filière sécurité (Police Municipale), le cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique et le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique ne sont pas concernés par l'application du RIFSEEP.

L'organisation des élections municipales a fait appel à un plus grand nombre d'agents en raison des dispositions sanitaires prises eu égard à la pandémie Covid-19. Le nombre d'heures supplémentaires rémunérées est plus donc important en 2020 pour cette mission, même si le nombre d'heures supplémentaires rémunérées baisse en 2020.

En 2021, les élections régionales et départementales auront un coût global de 40 000,00 € sous réserve d'éventuelles mesures sanitaires.

La validation de services est la procédure par laquelle la CNRACL prend en compte, dans la liquidation de la pension de ses affiliés, les services de non titulaire de droit public. Le dispositif est en voie d'extinction et les fonctionnaires titularisés à compter du 02/01/2013 n'ont plus la possibilité d'y recourir. Cependant, 8 dossiers sont en cours d'étude à la CNRACL pour un montant prévisionnel de 55 000 €. La CNRACL adresse le montant des contributions rétroactives à la collectivité pour paiement. Il convient de prévoir la somme de 30 000 € pour le règlement des factures de la CNRACL en 2021.



CRISE SANITAIRE

Premier confinement et déconfinement (printemps 2020)

Un effort particulier de la Commune est intervenu lors de la pandémie Covid-19. Dès le 17 mars 2020, dans un souci de protection de l'ensemble du personnel, la Commune a permis aux agents dont la mission n'était pas indispensable à la continuité du service de rester à leur domicile.

Ainsi, le plan de continuité a permis de répondre à plusieurs exigences :

- Assurer impérativement les missions essentielles,*
- Limiter autant que possible la propagation du virus au sein de la collectivité : ainsi, le choix a été de confiner immédiatement à domicile tous les agents dont la présence physique n'était pas indispensable, et à mettre en place le télétravail lorsque cela était possible et adapté.*
- Mettre en œuvre des mesures de protection du personnel physiquement présent et mobilisé sur les différents sites.*

Le maintien de tous les services indispensables en mode « adapté » a dû se faire avec souplesse et adaptabilité permanente, compte tenu de l'évolution constante de la situation. Les agents des services dits non indispensables ont été invités à rester chez eux dans le respect de la logique du confinement. Ils restaient toutefois mobilisables.

Afin d'amortir les conséquences sociales de cette crise brutale, la commune a renouvelé, nonobstant le contexte, les contrats arrivés à échéance fin mars, et a rémunéré les contrats horaires en se basant sur les prévisionnels qui auraient dû être réalisés en période normale alors même qu'aucune heure n'a été travaillée.

Un plan de continuité de l'activité a été mis en place et les agents mobilisés sur le terrain ont pu bénéficier de mesures de protection mises en place par la collectivité conformes voire supérieures aux directives gouvernementales du moment.

Des dispositions ont été prises pour organiser l'activité en télétravail et ou en temps « adapté » afin d'assurer la continuité du service public.

Deuxième phase de confinement depuis fin octobre 2020

Conformément aux directives gouvernementales, le bon fonctionnement des services publics doit être pleinement assuré pour garantir la continuité de la vie de la Nation.

La Commune a donc organisé le fonctionnement des services municipaux afin d'assurer la continuité des activités et des missions de service public tout en protégeant la santé des agents et des usagers, en tenant compte des facteurs suivants :



- la nature télétravaillable ou non des missions,
- la configuration des locaux et généralement de leur faible densité d'occupation (larges espaces, bureaux individuels...),
- les équipements et mesures sanitaires d'ores et déjà présents (dispositifs barrière, équipements de protection, produits de désinfection...),
- l'absence de fréquentation de transports en commun pour se rendre sur le lieu de travail,

Dans les services ouverts au public, un système de prise de rendez-vous était d'ores et déjà organisé depuis le 11 mai 2020 (déconfinement). Il est maintenu ou renforcé. Les protocoles sanitaires internes sont maintenus, les protocoles concernant la Petite enfance et les écoles sont adaptés, ils font l'objet de rappels réguliers.

Les espaces de travail et d'accueil sont aménagés pour permettre l'accueil du public dans le strict respect des règles sanitaires.

Les équipements publics fermés administrativement et dont la nature de l'activité le permet, proposent des services nouveaux ou réinstaurent les services déployés durant le premier confinement, tels que des services de prêts de livres « à emporter » et de portage (bibliothèque), les cours assurés en visioconférence (école de musique).

Ainsi, tous les agents ont vocation à poursuivre leur activité en télétravail ou en présentiel.

Les seules exceptions prévues concernent les agents qui peuvent être placés en autorisation spéciale d'absence pour l'un des cas suivants, lorsque le télétravail n'est pas possible :

- les personnes identifiées comme cas contact à risque,
- les personnes considérées comme vulnérables,
- le parent devant assurer la garde de son enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture de crèche, école ou collège, ou encore lorsque l'enfant est identifié comme cas contact à risque.

Le CHSCT a été réuni et informé le 10/11/2020.



Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2021

BUDGET DES PORTS

Les orientations budgétaires 2021

- ❖ *Le fonctionnement est maintenu à un niveau équivalent à 2019. Les recettes du budget des ports sont impactées par les mesures de remise totale des droits de terrasse approuvées pour l'année 2020.*
- ❖ *Etudes et Travaux :*
 - *Démarche Ports Propres : l'étude « diagnostic environnemental des ports », financée sur le budget 2020 sera réalisée en 2020/2021.*
 - *Programme de renouvellement des chaînes d'amarrage des ports des Lecques et de la Madrague.*
 - *Diagnostic des pannes du Vieux Port et Travaux de restructuration de certaines pannes du Port de la Madrague.*

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe. Le budget des ports verse toutefois une contribution au budget général afin de compenser les charges supportées par ce dernier (personnels techniques et administratifs).

Les engagements pluriannuels

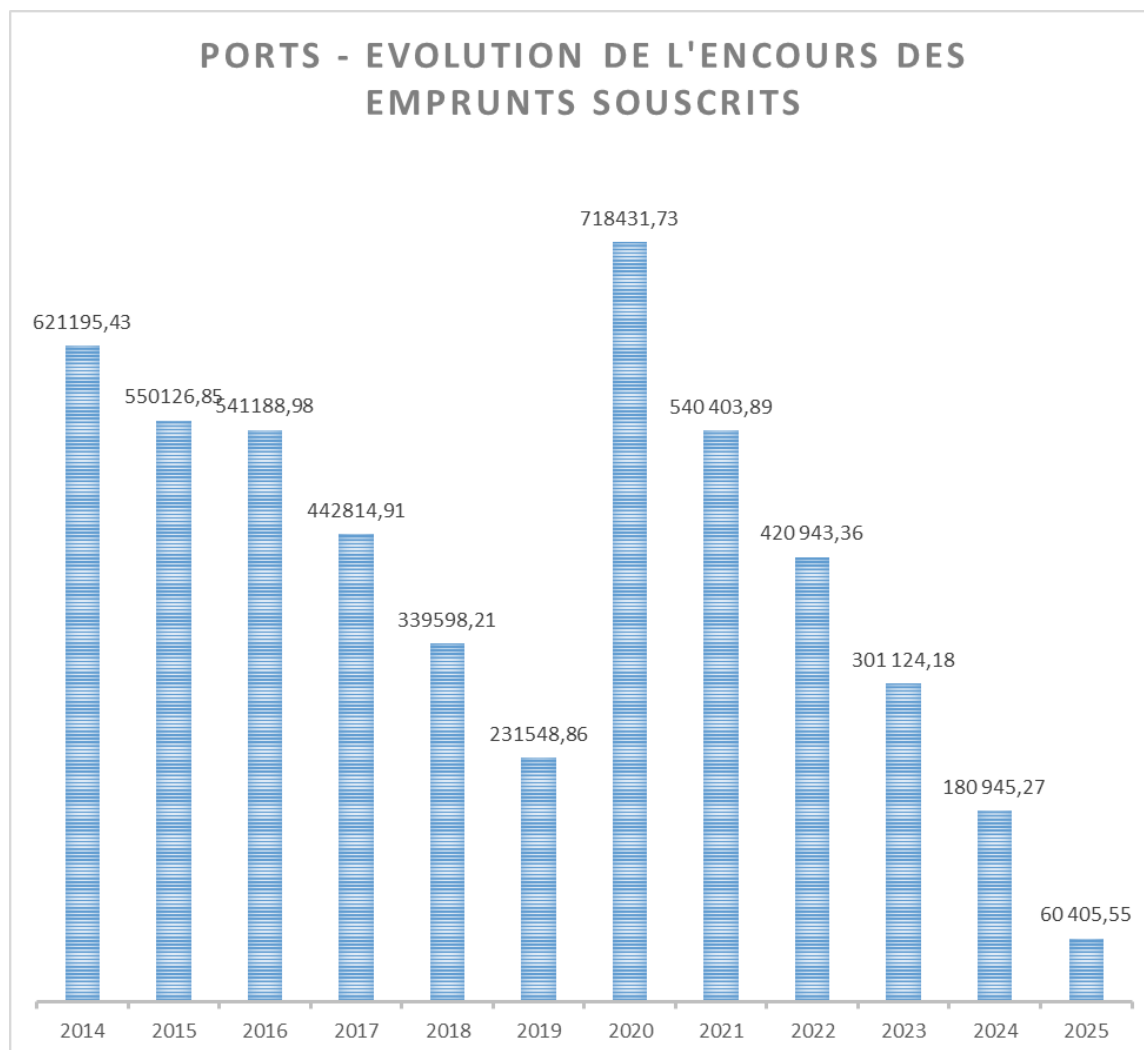
L'Autorisation de Programme pour la jetée du port de la Madrague s'est achevée avec l'exercice 2020.

Besoin de financement

Les travaux de restructuration des pannes seront financés par l'emprunt.



La structure et la gestion de la dette.



Les tableaux et graphiques ci-après présentent :

✓ *La situation de la dette au 31 décembre depuis 2014*

- *Encours*
- *Durée résiduelle moyenne*
- *Durée de vie moyenne*
- *Taux moyens*

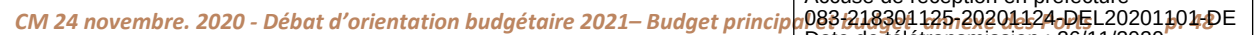
✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*

✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*





	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	31 décembre 2019	Prévision au 31 déc 2020	Prévision au 31 déc 2021 <i>hors souscription en 2021</i>
Encours dette globale	635 635,24	541 188,98	442 814,91	339 598,21	231 548,86	118 431,73	540 403,89	420 943,36
Durée résiduelle moyenne	5 ans, 9 mois, 20 jours	4 ans, 9 mois, 20 jours	3 ans, 9 mois, 20 jours	2 ans, 9 mois, 20 jours	1 ans, 9 mois, 20 jours	9 mois, 20 jours	4 ans, 2 mois	3 ans, 2 mois
Durée de vie moyenne	3 ans, 1 mois, 20 jours	2 ans, 7 mois, 11 jours	2 ans, 1 mois, 1 jour	1 ans, 5 mois, 18 jours	11 mois, 12 jours	5 mois, 9 jours	2 ans, 2 mois	1 an, 8 mois
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%	1,429%	1,429%	0,490%	0,300%
Taux moyen après couverture	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%	1,429%	1,429%	0,490%	0,300%
Taux actuariel moyen avant couverture	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%	2,070%	2,070%	0,340%	0,301%
Taux actuariel moyen après couverture	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%	2,070%	2,070%	0,340%	0,301%



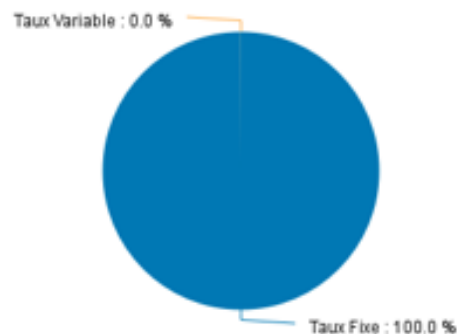
Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201101-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020



PORTS- STRUCTURE PAR PRETEUR

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL est soldé. Un seul emprunt demeure à ce jour au budget des ports (Crédit agricole).

PORTS- STRUCTURE PAR TAUX



	Fixes	Variables	Total
Encours	540 403,89	0,00	540 403,89
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	2 ans, 2 mois		2 ans, 2 mois
Duration	2 ans, 2 mois		2 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	1	0	1
Taux actuariel	0,34%	0,00%	0,34%
Taux moyen	0,30%	0,00%	0,30%

